SEE FOLLOWING NOTE

VOIR NOTE CI-APRÈS

PARTS OF THE ORIGINAL DOCUMENT ARE OF POOR REPRODUCTIVE QUALITY.

MICROMEDIA LIMITED HAS ATTEMPTED TO PRODUCE THE BEST POSSIBLE COPY.

CERTAINES PARTIES DU DOCUMENT ORIGINAL SONT DE PIÈTRE QUALITÈ DE REPRODUCTION.

MICROMEDIA LTEE A ESSAYEE DE PROCURER LE MEILLEUR EXEMPLAIRE POSSIBLE.

New
Brunswick

Municipal Affairs and Environment

Annual Report

1988-1989

CNB

ANNUAL REPORT

1988 - 1989

DEPARTMENT OF MUNICIPAL AFFAIRS AND ENVIRONMENT

90-05629/

Honourable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant-Governor
Province of New Brunswick

Sir:

I have the honour to submit the report of the Department of Municipal Affairs and Environment for the fiscal year ended March 31st, 1989.

Yours sincerely,

Vaughn Blaney

Vaughn Blaney
Minister

The Minister of Municipal Affairs
and Environment
Fredericton, N.B.

Sir:

I am pleased to submit for your information the annual report of the Department of Municipal Affairs and Environment for the year ending March 31st, 1989

A summary of the activities of each Branch in the Department follows.

Respectfully submitted,

Pierre C. Marquis

Pierre C. Marquis

THE DEPARTMENT OF MUNICIPAL AFFAIRS AND ENVIRONMENT

The Department's mission is to serve the people of New Brunswick by facilitating orderly local government, protecting the quality of the environment, and coordinating the management of land, air and water resources.

The Municipalities Act and the Clean Environment Act jointly serve as the basic legal framework for program and regulatory action by the Department. In addition to these statutes and their range of supporting regulations, separate legislation exists to cover issues such as emergency preparedness, real property assessment, elections, pesticides control, and fire prevention. The Agency's administrative responsibility for Local Service Districts extends its mandate well beyond municipal boundaries, to include planning and delivery of services in all rural areas of New Brunswick.

The Departmental structure includes two major operating divisions: Local Government Services and Land and Water Use. Both divisions function under the direction of an assistant deputy minister. A separate Policy, Administration and Communications Branch is headed by an executive director, and provides support service to the Department as a whole.

The deputy minister chairs an executive management committee which includes the two assistant deputy ministers and the executive director of the Policy, Administration and Communications branch. The Department's senior management group consists of the executive management committee, branch directors in the operating divisions, and managers in the P.A.C. branch.

A number of boards and advisory groups also report to the minister on specific subject areas within the department's area of responsibility. These include: the Municipal Capital Borrowing Board, the Provincial Planning Committee, the New Brunswick Environmental Council, the Fire Prevention Advisory Committee, the Well Drilling Advisory Board and the Pesticides Advisory Board.

POLICY, ADMINISTRATION AND COMMUNICATIONS BRANCH

The Policy, Administration and Communications Branch carries central responsibility for coordinating staff support to the Minister and Deputy Minister, as well as the Department's two operating Divisions.

The overall policy coordination role of the Branch involves development and implementation of policies which facilitate the decision making process within the Department, and contribute to the efficient delivery of its wide range of programs. The

Branch functions as the policy analysis arm of the Department. This includes evaluation of existing policies and programs, development of new policy, program and legislative proposals, development and administration of the Departments budget and research as required.

A major priority for the Branch during 1988/89 was further development and implementation of a Strategic Planning process within the Department. Major progress was made with completion of a complete strategic planning document. This proved useful in program planning, providing input into the Province's economic development strategy and in preparing the Department's budget submission.

The ultimate goal is a fully integrated planning system for the Department, which will link 3-5 year strategy development with the tactical planning function and the annual budget process. It will also serve as the basis for implementation of a work planning and review program. As part of its planning initiative, the Branch is emphasizing development of coordinated program evaluation, a comprehensive human resource development system, formalized financial administration policy and procedures, and a long term communications strategy for the Department.

The Policy, Administration and Communications Branch is comprised of four sections. These include: Planning and Program Evaluation, Administration, Productivity Improvement and Human Resource Development, and Communications.

Planning and Program Evaluation

The role of the Planning and Program Evaluation Section is to provide coordinated policy, planning and program evaluation in support of Departmental programs. This extends from strategic planning responsibilities to program evaluation and liaison with central agencies to harmonize departmental policy with overall Government policy. It also involves preparation of formal departmental memoranda to the Executive Council, Board of Management, as well as the Policy and Priorities Committee of Cabinet.

The development and implementation of the Department's first strategic plan was a significant accomplishment during the fiscal year. The plan has become a useful link between the tactical and operational planning function and the annual budget process. The dynamic nature of the strategic planning process allowed for the evolution of the 1987 draft strategic plan into a finalized plan in October 1988 following extensive consultations of the Department's senior managers.

The Department's legislative program was coordinated by the section and was dominated by the development of the Clean Water Act, a major Government initiative in modernizing its environmental management legislation. The Department worked

closely with other government agencies in developing a legislative proposal which focused on the "polluter pays" approach to environmental law. The new Act will address such issues as enhanced enforcement, testing of water supplies, analytical services, water quality guidelines and water classification system. Amendments were also made to the Elections Act, the Municipal Elections Act and the Fire Prevention Act.

During the fiscal year, the Section staff consisted of a manager and two policy analysts.

Administration

The Administration Section is primarily concerned with the provision of administrative support and financial services to Departmental programs. Among its responsibilities are included: coordination of the Department's annual budget; financial and administrative policies and procedures; authorization of payments under various grants and warrants; receipt and deposit of all revenue. Administrative support is provided in such areas as accounting; vehicle management, and telecommunications and postage.

The fiscal year 1988/89 produced a number of achievements including completion of the cost recovery review process and development and implementation of a computerized invoicing system for provincially-owned water and sewer systems. As well, continuing progress was made in the revision of both financial and administrative policies and procedures.

During 1988/89, an audit of the Department was carried out by the Office of the Auditor General to determine compliance with legislation and Government policy pertaining to financial matters. No audit report had been received by year-end.

The section personnel included one manager, two accountants, one accounts systems officer and two administrative/support staff.

Productivity Improvement and Human Resource Development

This section is responsible for coordinating development of human resource management systems and policies which are integrated with the Departmental planning process; providing advisory services to managers and employees, and managing a variety of human resource administration and support functions.

Specific areas of responsibility include staff recruitment; employee records; payroll and benefit administration; classification and labour relation matters, as well as

monitoring Departmental compliance with employment equity and affirmative action programs.

During the fiscal year, a total of 29 recruitment competitions attracted 882 applications. Twenty-eight new employees were appointed to staff positions while 19 existing staff members left the Department. Twenty-seven classification and reclassification requests were processed.

In addition to permanent staff positions, the Section also administers a variety of temporary employment programs on behalf of the Department. Through the Jet Stream funding program, for example, the Department sponsored the employment of 161 individuals with 1553 work weeks and a total payroll of $424,784.

The section responded to a need for basic computer training by providing brief training sessions on MSDos, Lotus 1-2-3, and WordPerfect to employees in 8 of the Department's regional offices.

Communications

The Communications Section is responsible for coordination of corporate communications and provision of communications services in support of Departmental programs. This includes production of public information materials, public consultation programs, news media liaison, and internal communications services such as the Department's technicla reference library. The section also carries administrative responsibility for the operations of the New Brunswick Environmental Council, which functions under the Clean Environment Act as an advisory group to the Minister.

Print materials produced during the year included five separate publications on the Department's solid waste management programs. Preliminary work also began on a video production highlighting the planning, design and construction of the Nepisiguit-Chaleur regional sanitary landfill project. This will be widely used in public informationa and consultation programs being undertaken by the solid waste provisional committees now operating in various other regions of the province.

Coordinating public consultation activity on behalf of the Department was a priority area during 1988\89. Specific projects undertaken included public consultation on the Environmental Impact Assessment Report regarding the propoosed Nepisiguit-Chaleur regional sanitary landfill. Providing detailed support on public information and consultation to six separate solid waste provisional committees across the province was a continuing responsibility during the year. In the promotional area, the section coordinated New Brunswick-Vermont Acid Rain Awareness Week in May and a strengthened Fire Prevention Week program in October.

The Department's technical library processed more than 2000 separate requests for reference documents during the year. Various electronic mail applications are being used for document transfer as well as the completion of inter-library loans with other technical reference services. In support of ther Environmental Council, staff also coordinated the 1988 national conference of Canadian Environmental Advisory Councils, which was hosted by New Brunswick in September. The section personnel consisted of a manager, on information officer, a librarian/executive secretary -New Brunswick Environmental Council, and one administrative support staff.

MUNICIPAL CAPITAL BORROWING BOARD

The Municipal Capital Borrowing Board hears applications for authorization to borrow capital funds, and recommends for approval by the Cabinet capital borrowings of municipalities and quasi-municipal bodies in New Brunswick.

The six member Board is appointed by the Lieutenant-Governor in Council under authority of the Municipal Capital Borrowing Act. One member is appointed as Chairman and one as Secretary. The Secretary serves full time with one support staff. Since municipalities operate on the calender year, the operations of the Board are summarized accordingly.

Eighty-four applications were heard from sixty-five municipalities and commissions at ten public and two special meetings held in Fredericton. Approvals were given to borrow $34,158,000 for purposes set out in Table I. Aplications totalling $1,276,000 were rejected.

Outstanding debt continued to decline in 1988. The decline is due to accelerated redemption with shorter term financing and less borrowing. Large water and sewer projects are not being undertaken, consequently, outstanding debt is declining as shown in Chart I and Table II.

CHART 1

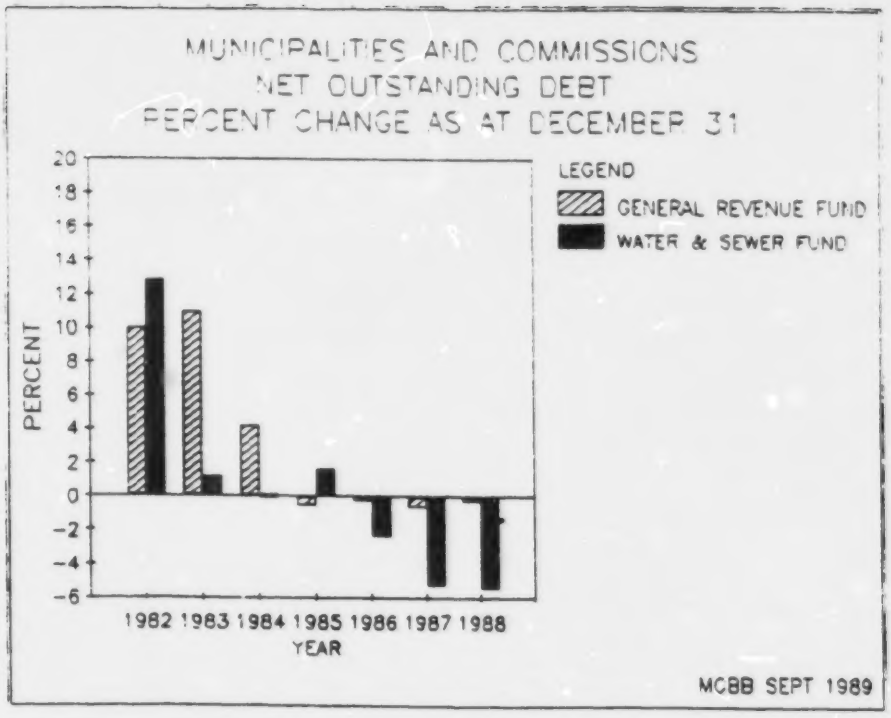
MUNICIPALITIES AND COMMISSIONS
NET OUTSTANDING DEBT
PERCENT CHANGE AS AT DECEMBER 31
LEGEND
GENERAL REVENUE FUND
WATER & SEWER FUND
PERCENT
20
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
-2
-4
-6
1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988
YEAR
MCBB SEPT 1989

TABLE I

PURPOSES FOR WHICH AUTHORIZATIONS TO BORROW WERE GRANTED IN 1988

	GENERAL REVENUE FUND SERVICES						Total General Revenue Fund	UTILITY FUNDS			Total Utility Funds	Total All Funds
	General Government	Protective	Trans-portation	Environmental Health	Environmental Develoment	Recreation & Cultural		Water	Sewer	Electrical		
CITIES 1988	$20	$899	$6,734	$125	$888	$2,080	$10,746	$1,545	$975	$215	$2,735	$13,481
TOWNS 1988	$50	$559	$6,054	$100	$1,501	$1,049	$9,313	$1,635	$1,006	$ 0	$2,641	$11,954
VILLAGES 1988	$555	$797	$2,408	$55	$890	$295	$5,000	$1,657	$250	$ 0	$1,907	$ 6,907
COMMISSIONS 1988	$0	$ 0	$ 0	$1,816	$ 0	$ 0	$1,816	$ 0	$ 0	$ 0	$ 0	$ 1,816
TOTAL 1988	$625	$2,255	$15,196	$2,096	$3,279	$3,424	$26,875	$4,837	$2,231	$215	$7,283	$34,158

Table II

TABULATION

Net outstanding debt as at December 31 @
('000,000)

	General Revenue Fund	% Change Over Previous Yr.	Water & Sewer Fund	% Change Over Previous Yr.	Total	% Change Over Previous Yr.
1981	$137.8	-	$124.2	-	$262.0	-
1982	156.7	+ 13.7	140.2	+ 12.88	296.9	+ 13.3
1983	173.9	+ 10.97	141.9	+ 1.21	315.8	+ 6.3
1984	181.3	+ 4.25	141.1	- .006	322.4	+ 2.09
1985	180.3	- .55	143.5	+ 1.7	323.8	+ .43
1986	179.7	- .34	139.8	- 2.4	319.5	- 1.4
1987	178.5	- .67	132.5	- 5.3	311.0	- 2.7
1988	177.9	- .34	125.3	- 5.5	303.2	- 2.5

@ Excludes housing debt in Saint John and electric utility debt in Saint John, Edmundston, Campbellton and Perth-Andover.

The outstanding debt of the electric utility funds of Edmundston, Saint John, Campbellton and Perth-Andover peaked at $6.5 million in 1984. By 1988 it stood at $5.3 million.

The portion of the budget used to serve the general revenue funds debt (principal repayment and interest cost) has dropped from 17.9% in 1982 to 14.8% in 1988. Seven municipalities used in excess of 20% of their general fund budget to service the debt in 1988 compared with fifteen in 1982.

The outstanding debt to the tax base ratio stands at 1.15% in 1988, down from 1.79% in 1981. It is well below the 6% limit set by legislation.

Capital budget planning, maintaining registers of debentures, scheduling loans, setting up amortization payments, administering sinking funds and transferring securities were monitored by the Board.

Also $1,014,000.00 of municipal interfund loans and $31,339,000.00 of loans with the New Brunswick Municipal Finance Corporation were arranged during the year. Of the amount borrowed, $1,590,000.00 was refinancing previous loans. New financing was $30,763,000.00, up slightly from 1987 when $29,030,000.00 of new financing was raised.

LOCAL GOVERNMENT SERVICES DIVISION

The mandate of the Local Government Services Division is to ensure that New Brunswickers receive a consistent and effective level of basic service from their local government structure.

There are six cities, 26 towns and 85 villages in New Brunswick, with elected councils and municipal status. For administrative purposes, the unincorporated areas of the province are divided into Local Service Districts. More than 275,000 New Brunswickers live in these areas outside municipal boundaries.

If residents of a local service district wish to do so, they can be represented by Advisory Committees which are elected at public meetings. At the end of the fiscal year, there were 314 of these committees in existence. These groups serve in an advisory capacity to the Minister. The Province carries direct legislative responsibility for local government administration and service delivery in unincorporated areas.

The structure of the Division includes the Assessment Branch, the Local Government Administration Branch, the New Brunswick Emergency Measures Organization, the Office of the Fire Marshal, the Elections Branch and coordination of the Urban Core Program.

ASSESSMENT BRANCH

The primary functions of the Assessment Branch are to estimate the real and true value of each parcel of property in the province, to produce tax bases for municipal, provincial purposes, and to issue assessment notices for all real property taxation. Although tax bases are established by the Branch throughout the assessment process, subsequent establishment of property tax rates within a particular municipality is a local responsibility.

The Branch also administers benefit programs such as the property tax credit and property tax allowance. Through a network of 11 regional offices in all areas of the province, the Branch provides advice and assistance to the public, government departments and private sector professionals on land ownership, values and related matters.

The personnel complement during the year included one Executive Director, one Chief Assessor, ten Assessment Co-ordinators, eleven Regional Directors, seven Deputy Regional Directors, one hundred and two Assessors and forty-nine administrative/support staff.

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
ASSESSMENT BASE FIGURES

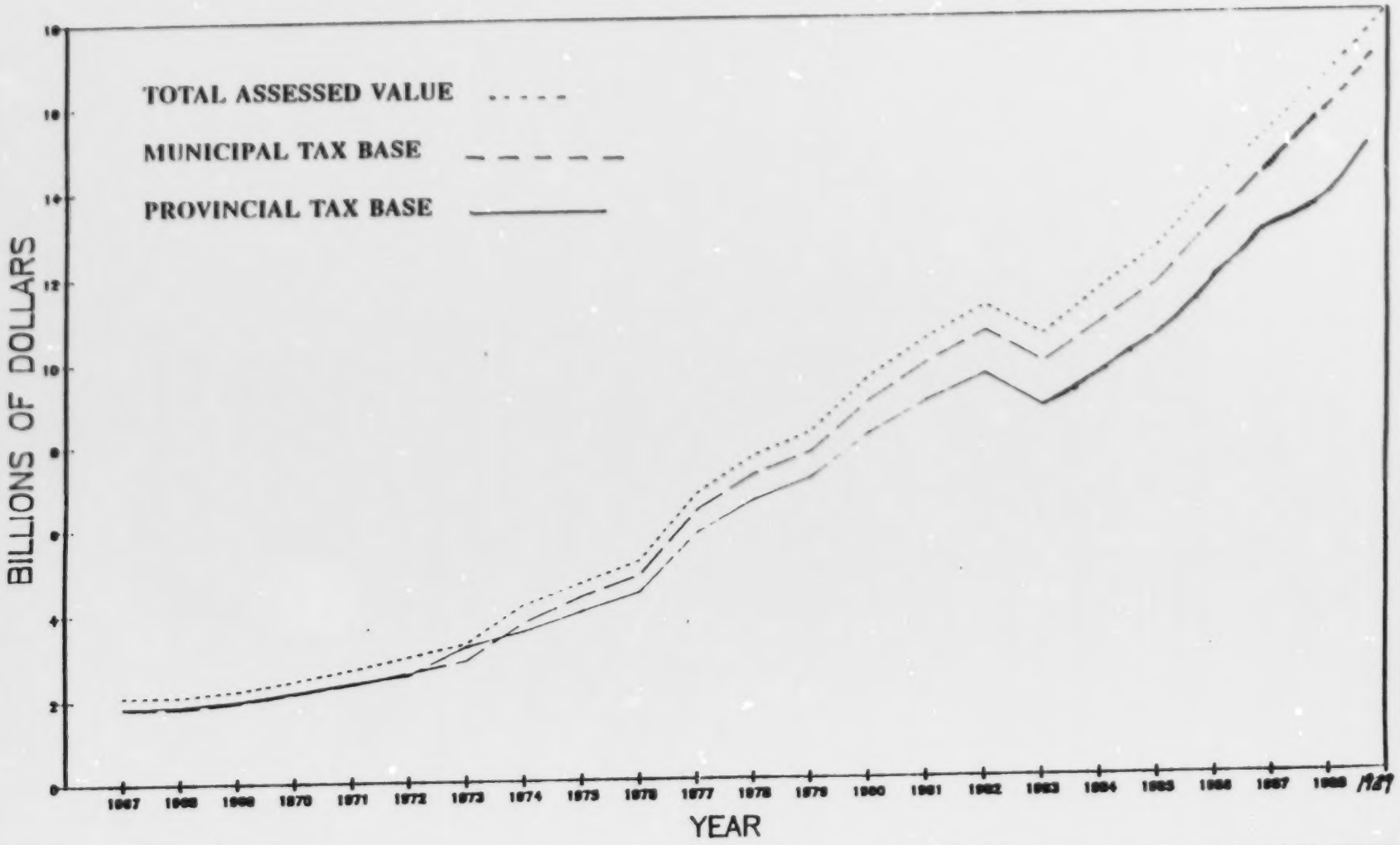

*NOTE: IN 1983 BUSINESS ASSESSMENT ABOLISHED AND NON-RESIDENTIAL CLASSIFICATION ADOPTED

TOTAL ASSESSED VALUE-PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
VALEUR IMPOSABLE TOTALE POUR LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
1988 and/et 1989

	1989		1988		DIFFERENCE		% DIFFERENCE	
RESIDENTIAL								
00 - General-Municipalities	5,176,196,200		4,708,851,400		467,344,800		9.92%	
00 - General-LSD's and UIC's	2,687,270,000		2,395,439,100		291,830,900		12.18%	
00 - Other residential	3,325,443,700		3,054,661,500		270,782,200		8.86%	
20 - Federal	180,205,700		176,565,700		3,640,000		2.06%	
30 - Provincial	2,151,231,400		2,012,384,300		138,847,100		6.90%	
TOTAL RESIDENTIAL		13,520,347,000		12,347,902,000		1,172,445,000		9.50%
NON RESIDENTIAL								
00 - General	3,069,952,700		2,787,859,600		282,093,100		10.12%	
20 - Federal	378,708,000		366,203,000		12,505,000		3.41%	
30 - Provincial	244,367,600		244,492,700		19,874,900		8.85%	
90 - Non Prov. rate	22,979,000		22,041,100		937,900		4.26%	
TOTAL NON RESIDENTIAL		3,716,007,300		3,400,596,400		315,410,900		9.28%
TOTAL MUNICIPAL TAX BASE		**17,236,354,300**		**15,748,498,400**		**1,487,855,900**		**9.45%**
40 - Municipal Res	78,547,000		75,048,600		3,498,400		4.66%	
- Municipal Non Res	122,552,600		116,032,100		6,520,500		5.62%	
TOTAL MUNICIPAL		201,099,600		191,080,700		10,018,900		5.24%
50 - Crown Timberland	240,371,400		240,371,400		0		0.00%	
50 - Other exempt	410,816,900		381,524,400		29,292,500		7.68%	
TOTAL EXEMPT		651,188,300		621,895,800		29,292,500		4.71%
TOTAL ASSESSED VALUE FOR PROVINCE		**18,088,642,200**		**16,561,474,900**		**1,527,167,300**		**9.22%**

DISTRIBUTION OF PROVINCIAL ASSESSMENT BY CLASSIFICATION
REPARITION DES BIENS IMPOSABLES DANS LA PROVINCE PAR CATEGORIE

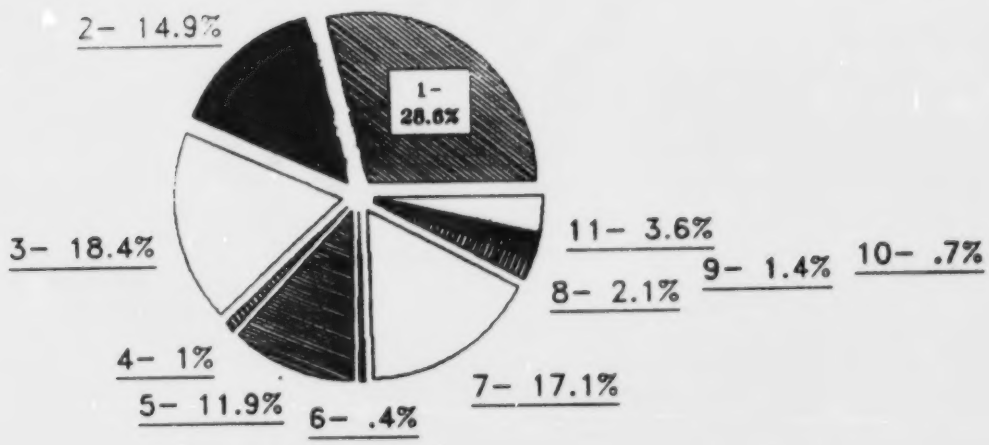

1. Residential Tax Credit - Municipalities
2. Residential tax Credit - Local Service Districts and Unincorporated Areas
3. Other General Residential
4. Federal Residential
5. Provincial Residential
6. Municipal Residential
7. General Non-Residential
8. Federal Non-Residential
9. Provincial Non-Residential
10. Municipal Non-Residential
11. Exempt

DISTRIBUTION OF ASSESSMENT VALUATION BY REGION
REPARTITION DES BIENS IMPOSABLES PAR REGION

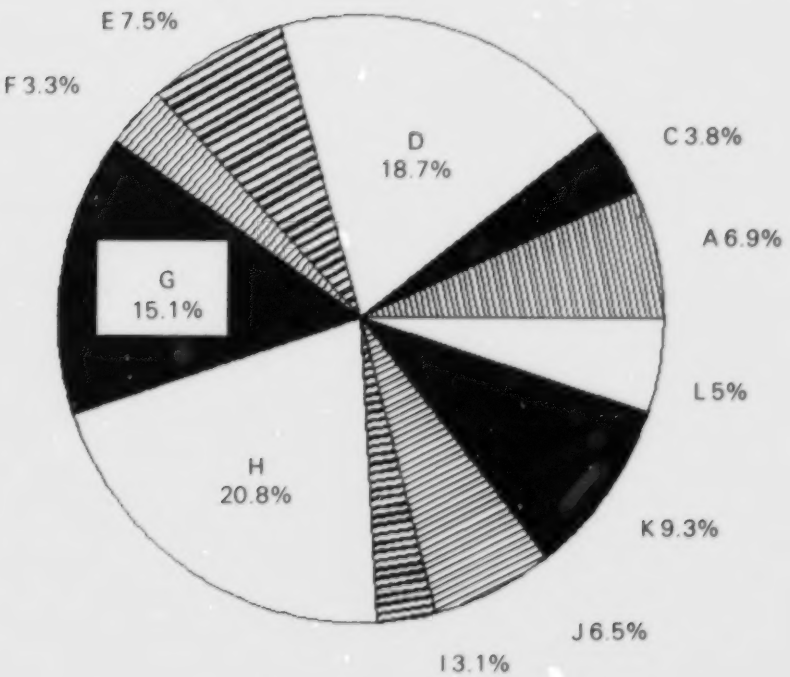

NUMBER OF PROPERTIES BY REGION

Region A - Madawaska/Victoria	24,887
Region C - Carleton/Victoria	19,559
Region D - York/Sunbury	52,465
Region E - Kings/Queens	31,963
Region F - Charlotte	18,762
Region G - St. John	30,224
Region H - Westmorland/Albert	66,515
Region I - Kent	25.031
Region J - Northumberland	29,587
Region K - Gloucester	47,630
Region L - Restigouche	18,245
Utilities	30
TOTAL	364,898

DISTRIBUTION OF EXEMPT PROPERTIES BY THE NUMBER OF PARCELS AND PERCENTAGE OF TOTAL ASSESSED VALUE OF EXEMPT PROPERTIES
REPARTITION DES BIENS EXEMPTS PAR NOMBRE DE PARCELLES DANS CHAQUE REGION ET PAR POURCENTAGE DE LA VALEUR TOTALE DES BIENS EXEMPTS

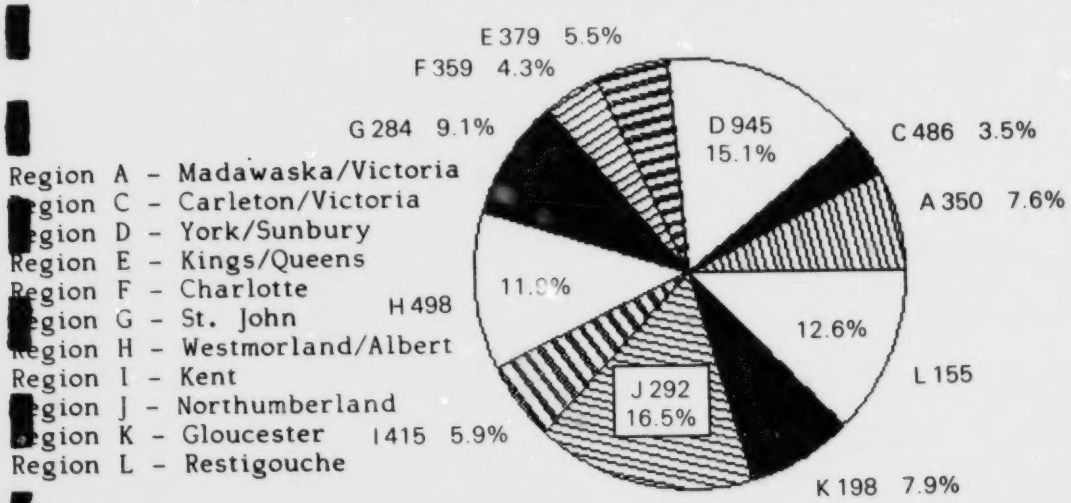

DISTRIBUTION OF MUNICIPAL TAX BASE BY REGION
REPARTITION DE L'ASSIETTE FISCAL MUNICIPALE PAR REGION

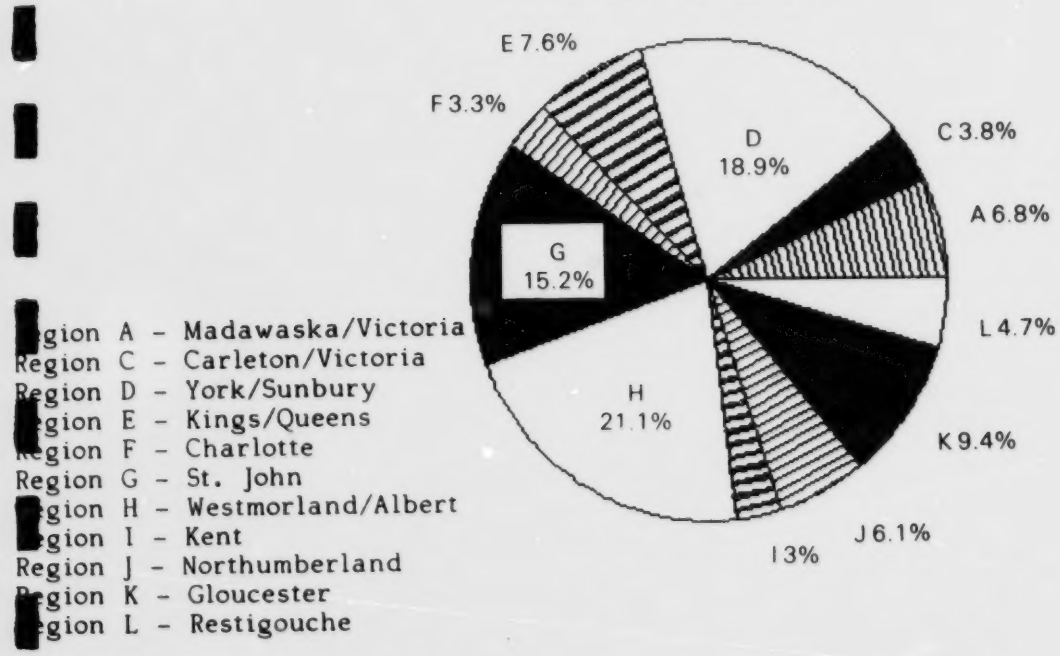

Inspection-Valuation

The 1988 Work Program saw the continuation of the re-inspection process initiated in 1987. A total of 56,983 properties were re-inspected during the year.

The total Municipal Tax Base established for use in 1989 was $17,236,354,300 as compared to $15,748,498,400 in 1988; an increase of $1,487,855,900 or 9.45%. The total assessed value of all properties in the Province was $18,088,642,200 or 9.22% more than the previous year. The cost of providing the assessment function, including reinspection of properties, new construction, transfers, appraisals, mapping, referrals, related studies and maintenance of the assessment and Tax Roll was $20.56 per assessment.

Tax Credits, Allowances and Benefit Programs

Provision of the $1.50 provincial tax rate on residential properties located within the boundaries of municipalities and the $0.85 credit in local service districts and unincorporated areas resulted in the saving of $102,444,293.75 to taxpayers. This represents approximately 180,846 tax credits on a total assessment of $8,022,707,800. Included in the above are 225 tax credit applications on new construction ($8,973,600 assessment). A total of 16 Appeals to the Minister were filed and processed.

	Tax Credit Assessment		Tax Credit Dollars
Urban	$5,269,427,300	x $1.50 =	$ 81,041,409.50
Rural	$2,753,280,500	x $0.85 =	$ 21,402,884.25
TOTAL	$8,022,707,800		$102,444,293.75

The Property Tax Allowance Program was introduced in January 1987. Upon application, a tax allowance of total taxes up to a maximum of $200 was applied to the tax levy on the principal residence, provided the applicant or the spouse (or the individual with whom the person cohabits as husband or wife) did not exceed $9,500 in the previous year. For the taxation year 1988, 13,658 allowances were granted at a cost of $2,204,514.16.

Farmland Identification Program

Changes were made to the Regulations under the Real Property Tax Act effective January 1, 1989 where upon application and approval by the Registrar, the provincial tax would be deferred on farm buildings.

Approximately 3,976 additional applications for land and buildings were received for 1989. There are over 9,000 parcels registered to date.

The program has now been in operation for eleven years. As the maximum number of years recoverable at deregistration is ten, the tax deferred for 1979 has been deleted from the province's records.

Value-in-Use

Over 590 charitable or not-for-profit organizations applied for a reduction in assessment under value-in-use legislation.

Referrals

A total of 8,140 Notices of Reference were received from the 1988 Assessment and Tax Roll. This indicates a significant reduction in the number of references received as from the 1987 Assessment and Tax Roll (22.9%).

Those referred included a total of 7,331 residential assessments for a value of $320,578,710, and 809 non-residential assessments for a value of $366,940,100.

Notices of Reference represent approximately 2.2% of the total number of properties in the Province or one Notice of Reference for every 45 assessments.

The Notice of Reference in the first stage is the appeal process. The great majority of referrals are handled by District Assessors throughout the Province. These may range from relatively low valued remote assessments to relatively complex, high valued commercial, industrial or institutional properties.

Appeals

A total of 622 appeals were filed with the Regional Assessment Review Board for the 1988 taxation year. This represents a decrease of 29 appeals from the 1987 taxation year or 4.6%.

Of the 1988 assessments referred, approximately 7.6% were appealed to the Regional Assessment Review Board.

An appeal from the decision of the Regional Assessment Review Board lies with the Supreme Court of New Brunswick. One such appeal was filed during 1988.

Professional Development

The Assessment Branch includes 125 assessors who have completed a three year mandatory course in Real Property Assessment/Appraisal Theory and Practice. Currently 11 assessment personnel are enroled in this course. Fifty-five assessors have also completed the advanced course in Land Resource Economics. Accreditations and Certification in the Assessment Branch are as follows:

23 AACI	Accredited Appraiser Canadian Institute
10 CRA	Canadian Residential Appraiser
13 CAE	Certified Assessment Evaluator
1 MAI	Member American Institute of Real Estate Appraisers
4 FRI	Fellow Real Estate Institute

Data Processing

Significant progress was made through the year gathering and recording residential and farm construction component information as the second year of the Provincial reinspection program was carried out. Approximately 2.8 million on-line computer transactions were performed at an average cost of $.05.

The enhancement resources were mostly spent on improvements to the Referral/Appeal subsystem introduced to PATS the previous year and the changes necessitated by the FLIP legislation amendments. A new process becoming increasingly popular is the downloading of information maintained on the PATS database to microcomputers resident in the Regional Assessment offices. This allows a more timely and less formal procedure for data manipulation at the regional level.

New equipment purchased through the year gave more staff direct access to a microcomputer or terminal improving productivity through better working conditions and new software.

LOCAL GOVERNMENT ADMINISTRATION BRANCH

This Branch coordinates a range of administrative and financial programs aimed at supporting the function of municipal governments and local service districts throughout the Province. Major responsibilities include approval of annual municipal budgets, administration of financial accounts for Local Service Districts, calculation of

unconditional grants, supervision of feasibility studies, and review of municipal audits to ensure compliance with legislation covering surplus/deficit ratios, reserve funds and interfund transfers.

The Branch also administers the Stimulation Grant program, reviews applications made to the Municipal Capital Borrowing Board, and provides recommendations to the Board in each case. To serve the unincorporated areas of the Province, the Branch maintains ten regional offices which provide direct administration of services and operational support for L.S.D. advisory committees.

Municipal service representatives in the regional offices also function as emergency measures coordinators for their respective areas and electoral officers during municipal elections. The Branch personnel included one director, four financial officers, ten municipal service representatives and thirteen administrative/support staff.

Local Service District Boundary Changes

Boundary changes were made in the following Local Service Districts: Balmoral-St. Maure; Cap-de-Richibucto; Pigeon Hill-Coteau Road; St. Isidore Centre; Landry Office, and Pointe Sapin.

New Local Service Districts

New Local Service Districts formed were: Noonan; Western Charlotte; Nicholas-Denys; Dennis-Weston; Moorefield; Gauvreau-Petit Tracadie; Frigault & Comeau Roads; Madran, and Boudreau West/Ouest.

Feasibility Studies

During the year a small annexation was made to the Town of Shediac. There are several other feasibility studies under way which deal with possible incorporations, annexations or decrements.

Stimulation Grant Program

Funds were paid in the amount of $572,140.69 for the Stimulation Grant Program in fiscal year 1988-89. Stimulation Grants were allotted to 25 municipalities and 12 Local Service Districts. Stimulation Grants were allocated for a variety of projects including:

Improvements to streets	$117,400.00	20.5%
Extension to water systems	110,000.00	19.2%
Improvement to Municipal Buildings	15,000.00	2.6%
Fire Protection	195,000.00	34.1%
Improvements to Recreation Facilities	25,000.00	4.4%
Purchase of computer hardware	21,240.71	3.7%
Installation of storm sewers	4,000.00	0.7%
Improvements to Community Centre	39,999.98	7.0%
Watershed Protection Study	44,500.00	7.8%
Total	$572,140.69	100.0%

Computer Program

During the year, the Department continued development work on an accounting software package for use on microcomputers by small to medium-sized municipalities. Financial assistance provided to help municipalities acquire the necessary hardware to run the package totalled $21,240.71 for the year. Approximately seventy-four municipalities have taken advantage of this program since its inception in 1985/86.

Budget Expenditures - Municipalities and Local Service Districts

The gross budgeted expenditure over the last 5 years for the 117 municipalities increased from 230.0 million dollars to 304.7 million dollars. The increase is summarized as follows:

Year	Gross Budgeted Expenditures ($ millions)	Increase Over Previous Year ($ millions)	% of Increase
1985	230.0	14.2	6.6
1986	244.9	14.9	6.5
1987	266.4	21.5	8.8
1988	288.0	21.6	8.1
1989	304.7	16.7	5.8

Over the same period, the Unconditional Grant to municipalities increased to $99.6 million, as summarized below.

Year	Unconditional Grants ($ millions)	Increase Over Previous Year ($ millions)	% of Increase
1985	89.8	5.1	6.0
1986	91.1	1.3	1.4
1987	95.6	4.5	4.9
1988	99.9	4.3	4.5
1989	99.6	.3	-

The annual total operating budget for Local Service Districts amounted to $11,144,600. The capital budget for the Local Service Districts was $2,500,000 for a total budget of $13,644,600.

Training and Development

Thirty-one registrants from New Brunswick municipalities were enrolled in the four-year Certificate Course in Municipal Administration offered by Henson College, including ten which graduated in April 1989. The Department provides an annual grant in support of this program, which plays a key role in the education and development of appointed officials in all areas of the Province. There was one potential graduate of the one-year Certificate in Village Administration for the year 1988-89. The Fire Services Administration Program, which is a four-year program offering administrative training for fire officers, had forty-four registrants for the year.

NEW BRUNSWICK EMERGENCY MEASURES ORGANIZATION

The program objective of thge Emergency Measures Organization is to prepare governments and provate authorities to act effectively to mitigate effects of natural or man-made disasters on persons, property and the environment. During the year, personnel consisted of one director, three secretaries, two storesmen, and six planning officers.

Overview

The year was characterized by continued development of NB EMO's infrastructure and information systems, rather than by any large crises or emergencies. A local area micro-computer network was installed with enhanced graphics capabilities for the display of geographic information during emergency operations. This system also supports a range of administrative applications sush as word-processing, accounting and library functions. Some modifications were also made in the provincial emergency operations centre to expedite information handling.

In addition to filling one establishment planning officer position, a wartime planner was engaged, with funding provided by the Joint Emergency Preparedness Program for a five year term.

Emergency Operations

During the spring of 1988, NB EMO set in place improved radio and telecopier communications with Woodstock and Perth-Andover for the purpose of passing timely information of forecast water levels during the annual freshet. Fortunately, no serious flooding occurred. Nevertheless, local government officials and the public expressed appreciation for the daily information which they received.

Operations staff played a major role in the renovation of facilities and implementation of the emergency information system (EIS). A large number of municipal fire departments and police forces joined the NB EMO frequency of the Integrated Radio Communication System, thereby enhancing the capabilities for first response personnel to communicate with each other during emergencies.

The State of Maine Emergency Management Agency and NB EMO continued to hold joint planning sessions. Arrangements are currently being made for a conference of the International Emergency Management Group (IEMG), to be held on Campobello Island in September, 1989. The IEMG is composed of emergency planning officials from local, provincial/state and federal levels of government. Membership includes the State of Maine and the Provinces of New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and Quebec.

The wartime planning officer, who joined the EMO operations group within the year, coordinated interdepartmental and intergovernmental planning for national emergencies including war. Major areas of initiative included developing a provincial secretariat for national emergency agencies, as well as working on specific programs in energy, construction, food, housing, public information, radiological defence and telephone line load control.

Community Emergency Planning

Community emergency preparedness and training were high priorities for NB EMO in 1988/89. In addition to municipal and institutional planning, emergency exercises and individual training, a new strategic objective is being defined aimed at greatly increasing the number of New Brunswick communities protected by emergency plans. This objective was designed to encourage the development of regional plans which promote mutual aid among communities and a rational utilizastion of locally-based resources. It is the objective of NB EMO to enhance the emergency response capability of smaller communities through the sharing of human and material resources.

The Community Emergency Preparedness section administered and finalized the Disaster Financial Assistance Program resulting from the 1987 spring flooding. This federal/provincial cost-shared program administered the disbursement of $8.2 million in public funds for damages incurred in the public and private sectors.

Fifteen mock disaster exercises were conducted or managed by EMO staff. These involved local response personnel and various emergency response agencies. Volunteer groups across the province continue to play an important role in community emergency preparedness and response activity, including the Royal Canadian Mounted Police Auxiliary, Point Lepreau area wardens, amateur radio operators, and the New Brunswick Ground Search and Rescue Association.

A video production on the function of a municipal Emergency Operations Centre was completed during the year and two dangerous goods seminars involving 100 people were conducted in various New Brunswick communities. More than 200 elected and appointed municipal officials from the Province also attended courses at the Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior, Ontario.

NB EMO staff continue to serve on the federal/provincial advisory group task force charged with providing national training standards. Strong emphasis is also placed on community public education and awareness through the National Emergency Agency Public Information Steering Group and contributions to the public information curriculum of the Canadian Emergency Preparedness College.

OFFICE OF THE FIRE MARSHAL

The Office of the Fire Marshal is responsible for the administration of the New Brunswick Fire Prevention Act, and works toward the reduction of fire-relared deaths and property damage in the province. Office personnel during the year included the

Fire Marshal, one Senior Fire Prevention Officer, two Fire Service Advisory Officers and one administrative support staff.

The Office works in close cooperation with local fire services in municipalities and unincorporated areas. This includes setting standards for fire-fighting performance as well as equipment and fire prevention programs. In addition, the Office reviews plans to establish municipal fire departments, or develop fire fighting units in Local Service Districts. Performance testing was also completed on 20 fire trucks, and 15 proposals to purchase new trucks were reviewed and approved.

The Office of the Fire Marshal determines, with the cooperation of the Department of Labour, inspection policies and criteria for all buildings covered by the Fire Prevention Act. Construction plans and specifications are reviewed by the Department of Labour as well.

Investigations

Under the Act, investigations must be carried out to determine the causes involved in each fire incident. The Office of the Fire Marshal serves as a central technical resource to local fire services in this regard. Depending on the severity of the fire, the complexity of the case, and the resources available locally, EMO staff may also be directly involved in the investigation and reporting process. During the fiscal year, staff were directly involved in 26 fire investigations.

Education and Training

The Office determines the content of training programs in firefighting and fire prevention, although delivery of these programs is carried out by the Department of Advanced Education and Training.

The training programs were held during the year for police and fire officials. These programs covered fire cause determination and fire investigation. One training course on fire cause determination was held for insurance adjustors. A total of 120 students participated in these events which were conducted by the New Brunswick Association of Fire and Arson Investigators, under the auspices of the Fire Marshal.

During the year, one Fire Safety Seminar was presented to staff from New Brunswick health care facilities. This one-day event attracted a total attendance of 35 students. Seventy-five hundred public school students attended Fire Prevention Education Seminars during 1988-89. Courses in the proper handling oand use of fire extinguishers attracted a total enrolment of 260 students, while another 115 students wrote an exam on servicing of fire extinguishers.

ELECTIONS BRANCH

The Elections Branch administers elections to the Legislative Assembly as well as to municipalities and school boards in New Brunswick. The personnel of the Branch consisted of one Acting Chief Electoral Officer, one Acting Assistant Chief Electoral Officer and one Secretary. During the period of April 18, 1988 to June 27, 1988, by-elections were held in 10 separate municipalities to fill vacant positions for 2 mayors and 8 councillors.

Provincial By-elections

A provincial By-Election was held on November 14, 1988 in the electoral district of Tracadie, No. 55. The total number of eligible votes on the official List of Electors was 11,764 with a turnout of 56.96%. Denis Losier, Liberal candidate, received 5,359 votes, Yvon McGraw, Independent candidate, received 1,106, thus electing Denis Losier to sit in the Legislative Assembly of New Brunswick.

URBAN CORE PROGRAM

The purpose of the Urban Core Program is to stimulate development in urban centres throughout New Brunswick through downtown revitalization. The program has two components: the Main Street Program and the Urban Core Development. The Main Street Program provides assistance to downtown business associations for beautification and parking improvements in Business Improvement Areas. During 1988-89, the program provided the following grants to Business Improvement Areas in the Province as follows:

$66,268. each to 14 areas
$50,000. to 1 area
$22,248. to 1 area

The funds were provided to assist these communities in rehabilitating the physical appearance and the functional character of their downtown areas. The Municipalities of St. George and Woodstock also received $15,000. each to prepare plans for their respective Business Improvement Areas. The Urban Core Policy Development has provided assistance to municipalities in the identification, development and funding of major real estate private sector projects, through federal-provincial sub agreements. Generally, financial assistance is rovided for municipal infrastructure and other related public projects. During 1988-89, an amount of $61,000. was provided to complete the $10,000,000. Moncton Downtown Project under the Moncton Core Subsidiary Agreement. Funding of $2,000,000. was also provided to the City of Bathurst for the City's downtown revitalization program under the Northeast New Brunswick Subsidiary Agreement.

LAND, WATER AND AIR DIVISION

In fiscal 1988-89, the Division continued to operate with four branches - the Land Use Planning Branch, the Water Resources Planning Branch, the Environmental Sciences Branch, and the Environmental Protection Branch.

Additionally, an important new responsibility centre was added with a mandate to function as Executive Secretary to the Premier's Round Table of Environment and Economy, and to chair an Interdepartmental Committee on Land and Water use. These combined functions, in conjunction with evolving mandates in the other branches and with certain legislative changes, continue to move the Division toward greater emphasis on preventive programming.

This was also reflected in Government policy as both a Cabinet Committee and an Officials Committee on Environment and Sustainable Development were established during the year. The Cabinet Committee recommended establishment of consistent environmental objectives through all "development" programs, and placed priority on ensuring these programs are both co-ordinated and complementary.

During the year, discussion papers on a new Clean Water Act and the issue of Beverage Container regulation were distributed publicly. Each served as the basis for discussion in separate public hearings held by the Legislative Committee on Social Policy Development. These initiatives are expected to result in specific legislative proposals in the coming year.

Technical reviews of three major areas were also undertaken during the year. These focused on dangerous goods policy, sewage septage and sludge, as well as evaluation of program requirements concerning the Department's analytical services laboratory. All three reviews are expected to culminate with specific recommendations to government next year.

ENVIRONMENTAL SCIENCES BRANCH

Through technical studies, impact assessments, and field investigations, the Environmental Sciences Branch generates detailed monitoring data and scientific analysis concerning the effects of man's activities on the environment. This information supports the establishment of environmental standards in New Brunswick, and, through the Branch's environmental planning function, plays a key role in longer term prevention strategies.

Monitoring of environmental quality indicators by the Branch occurs on a continual basis. On-site inspections are regularly conducted in response to public enquiries and environmental incidents. To support these data gathering functions, as well as the Department's regulatory program, the Branch operates the Province's environmental analysis laboratory.

The prime regulatory role within the Branch is the administration of New Brunswick's Environmental Impact Assessment Regulation. Personnel included one director, two section chiefs, one coordinator of scientific studies, six environmental officers, one engineer, two engineering technicians, seven laboratory technologists, eleven inspectors and seven administrative support staff.

Environmental Quality

During 1988-89, section personnel monitored the state of aquatic systems, compliance with issued approvals to discharge, and the effects of waste discharges on the environment. Advice on environmental protection was provided to other sections of the department, government agencies, public interest groups and industry.

Monitoring of six mining discharges was carried out to ensure compliance with existing approvals. Sampling was also carried out at seven locations in the Upsalquitch basin to establish baseline water quality conditions prior to the startup of two new mining operations.

Other developments reviewed for potential affects on water quality included: 8 sewage treatment facilities, 12 aquaculture projects, 94 subdivisions, 18 dredging projects, one pulp and paper mill expansion, two base metal mines and a tungsten mine close out.

Staff participated in production of an information document for proponents of freshwater aquaculture facilities. The document was created to consolidate the information requirements of various regulatory agencies and expedite the review process.

As part of the acid rain program, weekly precipitation chemistry was monitored at Nictau, Harcourt, Holtville, Trout Brook, Second Falls and Magaguadavic Lake. Results showed the pH of rain was 4.3, more than one pH unit below normal.

A study of daily precipitation chemistry at twelve stations near Saint John continued in cooperation with N.B. Power to determine the relative amounts of sulphur deposition from local and distant sources. A quality assurance plan was developed for the project and quality control procedures implemented for both the lab and field components of the monitoring.

The federal/provincial study initiated in 1986-87 to determine the role of ozone in deterioration of white birch near the Bay of Fundy was continued. Exposure was measured using ozone sensitive tobacco plants. Concentrations exceeded 0.04 ppm (the level at which sensitive species exhibit injury) for 382 hours in 1988. The maximum ozone concentration recorded was .11 in 1988.

The section also participated in an international program, The North American Maple Project, by evaluating 10 sugar maple stands for symptoms ofmaple decline in cooperation with Forestry Canada and D.N.R.

Analytical Services

The Analytical Services Section provided analytical and data handling services to three Branches of the Land and Water Division. The Section analyzed 84,000 parameters, a substantial increase from the 1987-88 total of 78,000. Correspondingly, the dollar value of work performed increased from 541,000 in 87-88 to 635,000 in 88-89.

The laboratory quality control assurance program was utilized extensively during the year. The control charting software program was upgraded, enhancing the laboratory's analytical capabilities. The section continued its participation in programs and studies aimed at ensuring accuracy of laboratory testing results.

In 1988-89, three new methods were developed for pesticides and a thiosalt method was established for mine effluents. Additionally, two new automated gas chromatograph systems were purchased. As well, an automatic sampler system was added to the gas chromatograph/mass selective detector system. The new equipment addition strengthed the labs capacity to perform organic analyses and enhanced productivity substantially.

Section staff continued coordination of scientific studies during the year. Staff participated in coordination of the Federal/Provincial Water Quality Monitoring Agreement, the Environmental Committee to the Conference of New England governors and Eastern Canadian Premiers, the National Research and Monitoring Coordinating Committee and the Provincial Planning Committee.

Assessment and Planning

The assessment and planning section continued to implement the EIA regulation promulgated under the Clean Environment Act in July of 1987. Thirteen undertakings were registered in 87-88, while 47 were registered in 88-89. Six undertakings were screened in for a full EIA, and two were denied prior to completion of the EIA in 88-89.

Major projects screened in for EIA's included Marshall Mineral's Open Pit Mining Project in the Upsalquitch watershed, Potash Company of America's deep well injection project in the Sussex area, NBEPC's transmission lines from Salisbury to Bathurst and Lepreau to the United States, NBEPC's Coal Fired Thermal Generating Station at Belledune and DND's Low Level Air Defense System proposed at three different locations in the province.

Some of the different types of projects screened out included Department of Transportation projects on highway improvements, Department of Health & Community Services biomedical waste incinerators, NB Power transmission lines of a minor nature, mining projects, sawmills and other small projects.

The section continued its involvement in other environmental planning activities and participation on several interdepartmental committees. Committee involvement included representation on the Fixed Link Strategy Committee, the Environmental Evaluation Working Group, the Pesticides Advisory Board, the Off-Shore Oil and Gas Committee,the Scenic Roads Committee, the Recreational Rivers Committee, the Pleasure Craft Sewage Disposal Committee, the Land Management Advisory Committee, the Belledune Environmental Monitoring Committee, the Provincial Biomedical Waste Task Force, the Mine Review Committee, the Interdepartmental Committee on Beverage Container Legislation and the Regulatory Review Committee of NB Coal Operations.

Environmental planning activities included planning and coordination in the Northumberland Strait Fixed Crossing Project, the Atlantic Salmon Federation's Chamcook Harbour project, coastal erosion problems (Beresford dune, Pointe à Bouleau dune), offshore island protection (Shediac, Caraquet, Heron Island), the Canadian Nuclear Fuel Waste Management Program, recreational developments (Centre de Plein Air, Parc de l'Aboiteau, St. Croix International Waterway) and other governmental activities in transportation and natural resources.

Inspection and Enforcement

The staff of the Inspection and Enforcement Section applied the majority of their efforts towards the administration and enforcement of the Petroleum Product Storage and Handling Regulation.

During the summer months they were supplemented by casual employees or students hired under the Job Creation program to assist with site inspections, grant inspections (ACOA and Small Industry), enforcement of the Unsightly Premises Act and office duties.

The Inspectors attended various training courses relating to emergency response, shoreline clean-up and restoration, and participated in joint training exercises with the Atlantic Petroleum Association, the Canadian Coast Guard and Environment Canada.

Staff responded to 323 environmental emergencies and carried out inspections relating to a variety of environmental issues.

The staff complement for the Section consisted of a chief inspector, eleven environmental inspectors and four administrative/support staff.

LAND USE PLANNING BRANCH

The Land Use Planning Branch administers the Community Planning Act to ensure effective land use throughout the Province. It provides planning services to unincorporated areas and municipalities, as well as administrative and financial assistance to support the development of land use plans. In addition, the Branch works to ensure public awareness and participation in land use policy and planning development. Significant financial assistance is also provided to support the operation of 8 separate district planning commissions across the Province.

The personnel of the Branch included one director, one community planning administrator, five community planners, one cartographic technicians and one support staff.

Planning

The Branch, in implementing its strategic plan, began the process of changing the emphasis from municipal planning to planning for those unincorporated areas comprising parts of watersheds used for community drinking water supplies. In this regard, basic planning statements were prepared for Loch Lomond, Kingston Parish, Simonds Parish, St. Davids Parish, Kingsclear, Lincoln, Rusagonis-Waasis, St. André, Lac Baker, Estey's Bridge, Noonan and Westfield West.

Staff also continued to provide input to the Local Government Administration Branch regarding boundary changes and were involved in drafting proposals to establish a new district planning commission for Tantramar consisting of the municipalities of Sackville, Port Elgin and Dorchester.

The Branch also continued to provide day to day advice to the municipalities although it did not get directly involved in municipal planning. It is hoped that in the

coming year the Branch will be able to continue to provide planning to the unincorporated areas while still helping out the municipalities.

In October 1988, two successful seminars on the Community Planning Act were held, one in Fredericton and one in Bathurst. The seminars were attended by clerks, mayors, councillors, commissioners, planning advisory committee members, building inspectors and development officers from municipalities all over the Province. Each seminar lasted two and one-half days and covered such topics as enacting and amending by-laws under the Community Planning Act, legal considerations, and subdivision approval. Approximately 200 people took part in the seminars.

Provincial Planning Committee

The Provincial Planning Committee held 23 regularly scheduled meetings and four special meetings. They made decisions on 655 subdivision proposals and 56 other applications, including variances in set-back, zoning and building regulations. Overall during the fiscal year, there were 1,077 subdivisions approved creating 1,648 lots and 746 building permits were issued to the value of $39,194,792.00

TABLE A

BUILDING PERMITS ISSUED & VALUE OF CONSTRUCTION

County	Building Permits Issued	Value of Construction
Carleton	26	$1,317,000.00
Charlotte	23	7,022,000.00
Gloucester	61	2,608,150.00
Kings	21	753,700.00
Madawaska	17	485,750.00
Northumberland	45	1,186,400.00
Queens	23	776,000.00
Restigouche	34	863,076.00
Saint John	106	3,001,950.00
Sunbury	88	3,710,000.00
Victoria	26	810,767.00
York	276	16,670,000.00
TOTAL	746	$39,194,792.00

TABLE B

SUBDIVISIONS APPROVED & LOTS CREATED

County	Subdivisions Approved	Lots Created
Carleton	212	252
Charlotte	104	192
Gloucester	28	24
Kings	221	423
Madawaska	58	78
Northumberland	86	118
Queens	17	29
Restigouche	41	48
Saint John	43	53
Sunbury	24	30
Victoria	86	92
York	157	309
TOTAL	1077	1648

WATER RESOURCE PLANNING BRANCH

The primary role of the Water Resource Planning Branch is to manage the Province's surface water and groundwater resources for the optimum benefit of New Brunswickers. Personnel consisted of a director, three hydrogeologists, five engineers, two meteorological technicians, five engineering technicians, one well development officer and two administrative/support staff.

As part of the Department's expanded emphasis on integrating land and water use planning, development of the watershed protection program continued during the year. The objective is to coordinate land and water use activities within drinking water supply watersheds. In this connection, staff work in close conjunction with the Land Use Planning Branch, other government departments, and various municipalities.

Water Resource Evaluation

A number of activities took place this year under the watershed protection program. Six studies were commissioned to prepare background designation reports. These reports will recommend land and water use controls to ensure the water quality will be protected and thereby meet drinking water guidelines in the future. These watersheds serve the City of Bathurst, the Town of Sackville, and the Villages of Eel River Crossing, Petit-Rocher, St. Jacques and Verret. In addition, the branch continued to work on the preparation of a designation document for the Village of Saint Quentin. This involved a great deal of consultation among a number of government agencies.

A total of 16 waterworks projects were reviewed by the branch in support of the issuance of certificates of approval under the Water Quality Regulation.

Water level and discharge measurements obtained at New Brunswick's hydrometric network stations provided the basis for managing the Province's water resources, and the data base required for planning and development of domestic and industrial water supply projects. The hydrometric network consisted of 83 stations during 1988-89. The Branch also operated 23 groundwater stations, for both hydrometric and management purposes and for basic groundwater level data. Production of the "Monthly Water Resources Condition Statement" continued for distribution to various agencies and water resource interests.

The New Brunswick Hydrometric Network Evaluation and Planning Advisory Committee was established to recommend annual improvements to the surface monitoring network which would benefit a greater number of users. In support of the joint Federal/Provincial Restigouche River Ice Project, river ice observations were made for the freeze-up, mid-winter, and break-up periods for the second year.

The Province is participating as an Associate member of the Steering Committee of the River Ice Model Project. A consortium consisting of four consultants has been retained by the committee to develop a comprehensive river ice model which could be used to model river ice phenomena or problems. The committee consisted of various federal and provincial government departments, as well as electrical utility companies from throughout Canada as well as the United States. The Department's commitment to the project was in the form of providing technical support and data on the Nashwaak River to aid in the development and testing of the model.

A joint Federal/Provincial Climate Change project was initiated. The purpose of this project was to identify the potential impact of climate change on the water resources of the province.

A regional surface water low flow study was underway and expected to be complete early in the next year. When this study is complete, interested persons will be able to predict the low flow in a river where there is no data available.

The Branch Weather Centre continued to provide specialized weather forecasts for the Saint John River Basin in connection with flood and flow forecasting, as well as water budgeting activity. Specialized forecasts, advisories and warnings were also produced to support various programs in other provincial agencies, such as forest fire weather watch, hydro-electric power load forecasting, air quality episode forecasting, highway snow removal and maintenance, as well as emergency measures coordination.

Water Resource Development

Forty-one drilling firms and 97 water well drill operators held permits in New Brunswick during the year. A total of 2,212 well logs were submitted to the Department. These are required as a permanent record of pertinent data both for the owner and the Province.

Mr. Joseph Saab of Saint John continued as chairman of the Water Well Advisory Board. Discussion this year centred on the provisions in the proposed Clean Water Act that affect the water well drilling industry. A brief was presented to the Legislative Committee on this matter.

A baseline water chemistry study of New Brunswick school water sources was undertaken to provide researchers with basic information on changes in groundwater chemistry. The section continued to provide technical assistance and limited support to the municipal water utilities' water development efforts. A total of 15 water source approvals were issued.

The Section supervised the field work undertaken by the U.N.B. Ground Water Studies Group in the Fredericton area aimed at clearly identifying the source of Fredericton's drinking water. This included the installation of 5 large diameter observation wells and 10 small diameter piezometers. This work is expected to form the basis for a variety of hydrogeological studies of the Fredericton Aquifer - the largest ground water source in Eastern Canada.

Technical assistance was given to other water source development work in the province. A study into the feasibility of using hydrofracturing in McLeod Hill to improve domestic well yields was started. The continued growth of the aquaculture industry in the province resulted in a continued growth in the work carried out in assessing water resource development for the purpose of raising fish.

Staff also became involved in the process of reviewing a number of Environmental Impact Assessments, and undertook several investigations into petroleum contamination. Violations of the water well regulation were investigated and charges were pressed in two instances. The public was assisted by staff who routinely answered a wide variety of questions and requests for groundwater information. The Branch also assisted in the development of training course programs in a variety of academic, professional and trade settings.

Watercourse Alteration Control

Under the Watercourse Alteration Regulation, a permit is required for all alterations to existing watercourses within the Province of New Brunswick, whether temporary or permanent.

A total of 475 applications were received during 1988-1989 which represents an increase of 20 % over the previous year and
68 % over two years ago. This number of permits includes 11 multiple permits which each involve a number of watercourse alterations carried out by a single client. This significant increase in permits over the last two years indicates a growing public awareness of this program. The approximate distribution of watercourse alteration project types is shown below.

Flood Damage Reduction

The Flood Damage Reduction Program in New Brunswick is conducted under the terms of the Canada-New Brunswick General Agreement Respecting Flood Damage Reduction. On March 30, 1988, the General Agreement was amended to extend the termination date to March 31, 2000. The Agreement Respecting Flood Forecasting and the Agreement Respecting Flood Risk Mapping and Studies were also extended to March 31, 1992.

The Saint John River Forecast Centre commenced daily operations on March 14, 1988 and continued until May 6. The Centre provided a continuing flow of information regarding ice and river flow conditions to the general public, the New Brunswick Emergency Measures Organization and other provincial and federal agencies. Even though there were no flood events of significance throughout the freshet period, the public was kept informed of river conditions on a daily basis. This was accomplished by means of taped messages available by phone from anywhere in the Province and by close contact with the media through official advisories, radio and television interviews, and newspaper interviews and articles.

Under the Flood Risk Mapping and Studies Agreement, projects were completed on the Nashwaak and Magaguadavic Rivers which assessed the flood damage potential along these rivers.

Emphasis was placed on providing public information material regarding various aspects of the Flood Damage Reduction Program. In this regard a booklet was prepared on flood proofing which was designed to help in the selection of appropriate flood proofing methods. A map indicating the location of flood prone areas in the province was produced and brochures on the Saint John River Forecast Centre, flood forecasting in New Brunswick and the Kennebecasis River Flash Flood Forecasting and Warning System were also finalized during the year. A project to produce a video on New Brunswick floods was also initiated. It is to be finalized early next year.

ENVIRONMENTAL PROTECTION BRANCH

A prime objective of the Environmental Protection Branch is to ensure compliance with a wide range of regulatory requirements established under the Clean Environment Act. This includes administrative responsibility for regulations covering such issues as water quality, air quality, pulp and paper industry emissions, petroleum storage and handling, and asphalt paving plants.

The Branch also supports development of municipal water and wastewater treatment systems throughout the province, administers the Pesticides Control Act as well as solid and hazardous waste management programs. Branch personnel during the year included one director, five section chiefs, eight engineers, two executive officers, one water system supervisor and five administrative/support staff.

Air Quality

This Section is responsible for the maintenance of acceptable air quality through the operation of monitoring and modelling programs and the enforcement of three

regulations under the Clean Environment Act: the Air Quality, Pulp and Paper Industry Emission, and Asphalt Paving Plant regulations. Provincial standards have been set for the most common air pollutants. Other pollutants are controlled through the Department's approval systems, on a case by case basis.

Through the "Canada/New Brunswick Agreement Respecting a Sulphur Dioxide Reduction Program" of 1987, New Brunswick has joined other eastern Canadian provinces in a pledge to reduce such emissions by 50% from the 1980 levels, by 1994. The second report to Environment Canada under the agreement was filed in March, 1988. The report outlines emission control technologies and operating system changes that will enable the Province to meet its obligations. Provincial sulphur dioxide emissions increased significantly in 1988.

Industrial sources of sulphur dioxide and other pollutants are required to monitor significant stack emissions and report these results annually to the Department. The impact of locally produced and background pollutants are measured by a combination of several monitoring systems operated by industry and audited by the Province, as well as other monitoring systems operated by the Province and audited by the federal government. The Section acts on the results of both emission test results and ambient air quality data to develop new policies or more stringent approvals to rectify problem situations.

Industry-operated air monitoring programs, audited by the Section, continued in Edmundston, Atholville, Dalhousie and Belledune. A new system operated by N.B. Power began reporting from the Grand Lake area in late 1988. The Cormier School site in Edmundston indicated dramatic improvement in ambient sulphur dioxide levels around the Frasers mill compared to previous years.

Monitors at Belledune recorded frequent sulphur dioxide emission exceedances during the year with relatively high peak values. At Belledune, staff continued to work with Brunswick Mining and Smelting to examine alternative approaches to reducing emissions. A modelling study was completed by the company.

The air quality monitoring system operated by the Section in Saint John continued to show general compliance with provincial standards due primarily to improved source controls. Ozone concentrations continued to exceed the standard in the summer months at both urban and rural monitoring sites. This pollutant is largely a result of the long range transport from areas to the west and southwest of the province. Concentrations of sulphate in the air were also monitored at eight locations in the Saint John area. The objective of this effort is to determine if local sources are major contributors to the dry deposition of this acidic pollutant.

The question of whether emissions of sulphur dioxide and nitrogen oxides from local industry contribute significantly to the level of acid deposition in the Musquash watershed has been the subject of analysis since 1984. Agreement was reached with NB Power in 1987 to develop an expanded joint modelling and monitoring study to further examine these relationships. This program will assist both parties in determining whether additional controls on sources of these pollutants will be necessary. The expanded monitoring system began operation in May 1988.

Thirty-one air quality approvals were issued during 1987/88. Stack emission test reports were received on some 20 sources within the Province. Emissions above regulated or approved levels were primarily of a minor nature and programs were initiated with the owners to reduce them.

Industrial Wastes

From the regulatory perspective, the Industrial Wastes Section is primarily concerned with administering the Water Quality Regulation under the Clean Environment Act. During the year, 26 Certificates of Approval were issued under the regulation. Such approvals typically set standards for allowable discharges and establish operating requirements for the production process itself, as well as for any water pollution abatement equipment incorporated in the facility.

Approvals also establish monitoring requirements which a company must follow in providing data to the Department on its liquid discharges. In cases of existing facilities, rather than new operations, such approvals can include establishment of compliance schedules which set time frames for the completion of improvements deemed necessary by the Department.

In 1988/89, the Section also processed more than 265 requests from the Atlantic Canada Opportuity Assistance program to review financial assistance applications for environmental acceptability. A similar review process regarding applications under the Small Industry Financial Assistance Program of the Department of Commerce and Technology continued during the year, and dealt with more than 52 applications.

The Water Quality Regulation requires the companies concerned to submit monthly monitoring data to the Section on their effluent discharges. Such data is subsequently compared against Department monitoring information collected from the same location and used in determining the need for system adjustments to meet compliance standards established under the Regulation.

There are 11 pulp and paper mills in New Brunswick. Depending on the nature of the production process employed, and the location of the plant, existing water pollution abatement systems can utilize in-plant process controls, and/or exterior

facilities such as clarifiers for reduction of suspended solids, as well as effluent treatment facilities for reduction of organic matter. These 11 pulp and paper mills discharge a combined wastewater flow of about 120 million gallons per day while producing approximately 6,000 tonnes per day of product.

Based on monthly data submitted by the eleven mills in 1988, of the eight with biological oxygen demand (BOD) limits, six were in compliance. Both Consolidated Bathurst and Lake Utopia Paper, which were not in compliance for (BOD), started up large new treatment systems late in the year. These systems are expected to result in compliance as the treatment bacteria employed in these systems multiply through the coming year.

Of the five mills out of compliance for suspended solids in 1988 (average annual figures), NBIP Forest Products achieved compliance on a regular basis in the last half of the year. Atholville Pulp, Miramichi Pulp and Paper (Repap), Kraft Division, and Irving Pulp and Paper have committed to projects expected to produce compliance by the end of 1989. Rothesay Paper Limited have committed to a solids reduction program, after which a further assessment of the local problems will be necessary.

During 1988, expansion projects were begun at Irving Tissue Limited, Saint John and Miramichi Pulp and Paper, Newcastle. Miramichi Pulp and Paper was ordered to hold public information sessions early in 1989 by the Minister and to assess the impact of their effluent on the Miramichi River with input from a community based information committee.

The process resulted in a much higher level of communication between the industry and its neighbours which is expected to continue as the cmopany supports a two year community based assessment of the environmental quality of the Miramichi River. The company is also owner of the groundwood mill at Nelson-Miramichi and have committed to treatment which will make their effluent non-toxic to fish by the end of 1990. This will make it the first groundwood mill in the province with this level of treatment.

A new approach to biological assessment begun by the Department in 1988 will require mills in future years to complete such studies of the waters near their discharge pipes. This industry, as is the case in many other large industrial sectors, is becoming more and more aware of their environmental responsibilities. Further improvements are expected in the coming years in the areas of fish toxicity and chlorinated organics in effluents.

The 60 acre Domtar Inc wood preserving site in Newcastle was also the focus of considerable concern in 1988/89. Highly contaminated soil was excavated and safely stored on site for future decontamination, an improved wastewater treatment system

was approved and started operation and biweekly sampling of off site wells was conducted.

A community/government/company committee was set up to monitor the work of a consultant to recommend safe clean up levels at the Domtar site. This is expected to be complete in September 1989, concurrent with continued clean up work at the site.

In December 1988, the Minister approved a Domtar clean up schedule which would have soil isolated within three years and decontaminated within five to six years. Water treatment on site may continue for ten or more years.

Toxic Substances

The mandate of the section is to regulate the use of pesticides as specified under the Pesticides Control Act. The section promotes the safe use and disposal of pesticides.

In 1988, 91 permits for aerial and commercial application of pesticides in silviculture, agriculture, industry, structures, research and lawn care issued by the Minister. Section staff spent in excess of 800 hours monitoring these applications for permit compliance.

Approximately 21% of this time was spent in the silvicultural sector with the spruce budworm insecticide project and the conifer release programs. Eleven percent of this time was spent in the agricultural sector monitoring the aerial application of agricultural pesticides and nine percent in the monitoring of commercial commercial lawn and landscape operations.

The department's toll free telephone number (1-800-561-4036) for public reporting of pesticide-related incidents and complaints was in operation as a twenty-four hour service from May until late September. A total of 32 inquiries were received and investigated by section staff.

Monitoring of ground water for agricultural pesticides was increased in 1988/89, primarily involving private wells in the potato growing area of New Brunswick. In addition to aldicarb, samples were taken for three other agricultural pesticides, chlorothalonil, disulfoton and phorate.

The staff provided support service for The Pesticides Advisory Board, which held 2 regular, 1 public and numerous special sessions with concerned groups and user Associations; reviewed and issued 55 vendors' licenses, 48 operators' licenses, 293 appliers' certificates; and reviewed 91 permit applications, and prepared for publication

the 1988 Pesticide Usage Report and the 1988 EMOFICO (Environmental Monitoring of Forest Insect Control Operations) Report.

Petroleum Storage Management

This section is responsible for regulating and insuring that petroleum storage systems are constructed and operated in accordance with the Petroleum Product Storage and Handling Regulation. In order to fulfill this mandate, the section requires every person who wishes to construct or rebuild a new petroleum storage system with a combined capacity of 2000 l or more to apply for an approval.

The approval process is divided into two phases: 1) a site assessment phase which evaluates the threat to the environment from the placement of a petroleum storage system at the particular site, and; 2) an environmental approval which indicates the department has reviewed and approved the plans for the facility.

Inspection of the facility during construction is carried out by the Inspections Section of the department. To ensure the standard of construction meets the criteria set by the department, only licensed installers may install or remove petroleum storage systems.

Removal of aging unprotected steel underground tanks is also an integral part of the program to reduce the threat to the environment by spills of petroleum product. To date, some 1100 tanks have been removed.

The section requires owners of each storage system with a total combined capacity of 2000 l or more to obtain a license. License application forms were sent to the owners of each system designated as gasoline retail outlets; government/institutional establishments; commercial industrial woodlands operations; bulk plants, and marinas.

The following statistics summarize the activities of the Section during the 1988-89 fiscal year.

PETROLEUM STORAGE MANAGEMENT
1988/89 SUMMARY

Registry

- Total Number of Sites	3,642
- Number of Abandoned	163
- Number of Temporary Inactive Sites	52
- Number of Closed Sites	182

Engineering

- Total Number of Applications	753
- Number of Class "A" Approvals	289
- Number of Class "B" Approvals	392
- Number of Aboveground Approvals	72
- Number of Tanks Removed	1,100

Storage System Licensing

Total Number of Licence Applications	2,484
Total Number of Licences Issued	1,242

Installers Registry

Total Number of Companies Registered	61
Total Number of Licensed Installers	127

Fees Collected

Fees Collected From System Licenses, Construction Application Approvals and Installers' Licences $91,904.75

Sanitary Engineering

The Sanitary Engineering Section is responsible for administering programs dealing with sewage collection and treatment, public water supply systems, as well as solid and hazardous waste management.

The Section provides financial assistance to communities for construction of sewage collection and treatment facilities through three separate funding programs. Total funding during the year included: $7,165,000 in Water Pollution Control Grants; $9,000,000 in Municipal Sewage Grants, and $715,000 in Special User Fee Grants. Staff worked closely with municipalities and their consultants in the design and construction of these facilities.

Eighty-two certificates of approval were issued under the Clean Environment Act for the installation of water and sewage projects valued at approximately $18,000,000. Major projects completed during the year included:

Baker Brook	Water reservoir
Douglastown	Water reservoir
Fredericton	Water and sanitary sewage services
Greater Moncton Sewage Commission	Major lift station
St. Stephen	Water reservoir
St-Hilaire	Water and sewage treatment facilities

Work was initiated on a new set of guidelines for the design and construction of public water supply systems. A committee made up of officials of municipalities, consulting firms and the department is drafting the guidelines which are scheduled for completion by mid 1990.

In 1988-89, an extensive monitoring program was conducted to assess compliance of wastewater treatment plants with provincial standards. Sixteen of the 22 municipal activated sludge plants and all 86 municipal stabilization ponds were evaluated. A number of smaller, private systems which serve institutions and housing developments were also monitored.

Six training courses and one certification exam session were offered to individuals who operate wastewater treatment and collection systems, and water treatment and distribution systems. *A french language version of the water systems training course was offered on two occasions (Edmundston and Moncton) and turned out to be a success in both localities. A total of 83 people participated in these events.

The voluntary operator certification program was introduced during the year. The first exam session was scheduled for June 1989, and a class I wastewater treatment exam will be administered. Successful candidates will receive a class I certificate.

Solid Waste Management

Staff of the solid waste management group of the Sanitary Engineering Section continued to assist the solid waste provisional committees and commissions throughout the province in implementing and operating their regional waste management systems. This past fall the Nepisiguit/Chaleur Solid Waste Commission completed the Environmental Impact Assessment of their proposed sanitary landfill at Red Pine Station and received Cabinet approval to proceed with construction. The $3.6 million facility was designed in accordance with Department guidelines which incorporate state-of-

the-art environmental controls in all aspects of construction and operation. Construction is expected to be completed in the fall of 1989.

Staff also worked very closely with the six provisional committees charged with developing and implementing solid waste strategies for their regions. Committees are currently active in the Kings County, Westmorland/Albert, Kent, Northumberland, Restigouche, and Acadian Peninsula Regions. Assistance in resolving waste management problems in smaller regions outside established committee boundaries was also provided.

In an effort to address problems associated with the disposal of increasing volumes of petroleum contaminated soil, the section co-ordinated the testing of a mobile asphalt incinerator to determine its potential as a method of decontaminating soil. While soil sampling results were favorable, air quality testing indicated modifications and additional testing would be necessary before soil processing could proceed.

Finally, the section developed an integrated waste management plan for use within the Environmental Protection Branch. The objective of the plan was to determine staff responsibility for the various wastes and to set out guidelines for proper waste management.

Staff continued to actively promote improvements in solid waste management activities throughout the province. Staff worked actively with the municipalities to improve existing disposal site operations pending the implementation of the regional solid waste facilities. Guidelines for fish waste disposal were issued promoting reuse of fish waste for silage, fish meal and composting with land disposal as the method of last resort.

Inspections were completed at most municipal and Department of Transportation waste disposal sites to ensure compliance with provincial standards, and considerable progress was made in upgrading these sites.

In January, an additional staff person was added to the Section. The intent of this position is to provide a stronger emphasis on waste reduction, recycling and composting within the province's solid waste management program.

Initiatives to be undertaken by this individual will include the development of a recycling strategy for the province. Recycling opportunities for other materials such as industrial waste, sewage sludges, waste oil and other waste streams will also be investigated and appropriate programs established through this position. The reduction of waste through programs aimed at minimizing packaging will also be established.

Activities have been undertaken to coordinate the office waste paper recycling program for the provincial government. In addition, staff have been involved in assisting the City of Fredericton in developing and promoting their curb side recycling program. Staff also provided background information and assistance to regions and municipalities concerning the implementation of recycling programs.

Hazardous Waste Management

Activities in the hazardous waste management field once again were focused on polychlorinated biphenyls. Over 250,000 litres of low-level PCB contaminated mineral oil was decontaminated. Thirty-three PCB storage sites were inspected and provincial PCB storage standards were drafted. Three shipments of PCB waste were sent to Wales for destruction. This represented one hundred fifty one (151) metric tonnes of waste.

The tracking system for hazardous waste movement was expanded and a number of new generators were issued identification numbers. Compilation of data revealed that a total of 47 shipments representing 961.4 metric tonnes of hazardous waste were shipped out of province for either recycling or disposal.

Work continued on the biomedical waste issue. The interdepartmental task force held a number of meetings throughout the year and has targeted 1989 for the completion of detailed guidelines in this regard.

Nouveau-
Brunswick

Affaires municipales et Environnement

Rapport annuel

1988-1989

CNB

RAPPORT ANNUEL

1988 - 1989

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'honorable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant-Gouverneur
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de présenter à votre excellence le rapport du ministère des Affaires municipales et de l'Environnement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, l'assurance de ma très haute considération.

Vaughn Blaney

Vaughn Blaney
Ministre

L'honorable ministre des Affaires Municipales
et de l'Environnement
Fredericton, (N.-B.)

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous présenter, à titre documentaire, le rapport annuel du ministère des Affaires municipales et de l'Environnement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1989.

Vous trouverez, ci-après, un résumé des activités de chaque direction du ministère.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon plus profond respect.

Pierre C. Marquis

Pierre C. Marquis

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le mandat du ministère est de servir la population du Nouveau-Brunswick en favorisant une administration locale ordonnée, en protégeant la qualité de l'environnement et en coordonnant l'utilisation des ressources en terrains, en air et en eau.

La Loi sur les municipalités et la Loi sur l'assainissement de l'environnement sont le cadre juridique par lequel le ministère administre les programmes et en assure la réglementation. Outre ces lois et les règlements qui s'y rattachent, d'autres textes législatifs accordent au ministère des pouvoirs dans divers domaines : protection civile, évaluation foncière, élections, contrôle des pesticides et prévention des incendies. La responsabilité du ministère pour l'administration des districts de services locaux s'étend bien au-delà des limites municipales; elle englobe aussi la planification et la prestation de services dans toutes les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Le ministère comprend deux grandes divisions : la Division des services aux administrations locales et la Division de l'utilisation des terres et de l'eau. Ces deux divisions relèvent d'un sous-ministre adjoint. Une direction générale distincte de la politique, de l'administration et des communications, dirigée par un directeur exécutif, offre un service de soutien administratif à l'ensemble du ministère.

Le sous-ministre siège au Comité de gestion supérieur formé des deux sous-ministres adjoints et du directeur exécutif de la politique, de l'administration et des communications. Le groupe de gestion principal du ministère est composé du Comité de gestion supérieur, des directeurs dans les divisions d'exploitation et des gestionnaires de la Direction de la politique, de l'administration et des communications.

Un certain nombre de conseils et de groupes consultatifs rendent également compte au Ministre sur des sujets relevant de la compétence du ministère. Ceux-ci comprennent : la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, le Comité provincial d'urbanisme, le Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick, le Comité consultatif sur la prévention des incendies, le Comité consultatif pour le forage de puits et la Commission consultative des pesticides.

DIRECTION DE LA POLITIQUE, DE L'ADMINISTRATION ET DES COMMUNICATIONS

La tâche principale de la Direction de la politique, de l'administration et des communications consiste à coordonner les services de soutien offerts au Ministre, au sous-ministre et aux deux divisions d'exploitation du ministère.

Le rôle général de coordination de la politique qui relève de cette direction comprend l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques qui simplifient la prise de décisions au sein du ministère et contribuent à la prestation efficace d'un large éventail de programmes. La direction agit comme analyste des politiques pour le ministère. Cette fonction englobe l'évaluation des politiques et programmes en vigueur, l'élaboration de nouveaux programmes, politiques et propositions législatives, la préparation et l'administration du budget du ministère, ainsi que des activités de recherche, au besoin.

En 1988-1989, la direction s'est occupée principalement de mettre au point et d'implanter un mécanisme de planification stratégique au sein du ministère. D'importants progrès ont été réalisés, notamment la production d'un document final de planification stratégique. Ce document s'est avéré très utile pour la planification de programmes, la participation à la stratégie de développement économique de la province et l'établissement des prévisions budgétaires du ministère.

Le but ultime est d'obtenir, pour le ministère, un système de planification totalement intégré qui reliera, au processus budgétaire annuel, la stratégie de développement de 3 à 5 ans et la planification des méthodes. Ce système servira aussi de base pour la mise en oeuvre d'un programme de planification et de révision du travail. Dans le cadre de cette initiative, la direction met l'accent sur la mise en place d'une évaluation coordonnée des programmes, d'un mécanisme global de développement des ressources humaines, de politiques et de modalités uniformes d'administration financière et de stratégies de communication à long terme pour l'ensemble du ministère.

La Direction de la politique, de l'administration et des communications se compose de quatre sections : la planification et l'évaluation des programmes, les services administratifs, l'amélioration de la productivité et le développement des ressources humaines et les communications.

Planification et évaluation des programmes

La Section de la planification et de l'évaluation des programmes coordonne la politique, la planification et l'évaluation des programmes afin de soutenir les activités du ministère. Ses fonctions comprennent aussi bien la planification stratégique et l'évaluation des programmes que la liaison avec les organismes centraux afin d'adapter la politique du ministère à la politique globale du gouvernement. Elle doit en outre préparer les mémoires officiels du ministère présentés au Conseil exécutif, au Conseil de gestion et au Comité du cabinet sur la politique et les priorités.

L'élaboration et la mise en oeuvre du premier plan stratégique du ministère ont constitué une importante réalisation au cours de l'année financière. Ce plan est devenu un lien important entre la planification tactique et fonctionnelle, et le processus budgétaire annuel. La nature dynamique du processus de planification stratégique a permis de faire de l'ébauche du plan stratégique de 1987 un plan définitif au mois d'octobre 1988 à la suite de consultations générales effectuées auprès des cadres supérieurs du ministère.

Le programme législatif du ministère était coordonné par la section, l'aspect principal de ce programme étant l'élaboration de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, une initiative importante du gouvernement. Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux afin d'élaborer un projet législatif axé sur l'approche "pollueur-payeur". La nouvelle loi abordera divers aspects, tels que l'application plus rigoureuse, l'analyse des sources d'approvisionnement en eau, les services analytiques, les lignes directrices sur la qualité de l'eau et le système de classification de l'eau. Des modifications ont été apportées à la Loi électorale, à la Loi sur les élections municipales et à la Loi sur la prévention des incendies.

Au cours de l'année financière, le personnel de la section se composait d'un directeur et de deux analystes des politiques.

Services administratifs

La Section des services administratifs est chargée principalement d'assurer des services financiers et de soutien administratif pour les programmes du ministère. Ses tâches comprennent la coordination du budget annuel du ministère, l'élaboration de politiques et modalités administratives et financières, l'autorisation des paiements au titre des subventions et mandats divers, la réception et le dépôt de toutes les recettes. Un soutien administratif a été assuré dans les domaines de la comptabilité, de la gestion du parc automobile, des télécommunications et de l'affranchissement du courrier.

En 1988-1989, la section a réalisé plusieurs projets, y compris l'achèvement de l'analyse des possibilités de récupération des coûts et l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système informatisé de facturation pour les systèmes d'eau et d'égout appartenant à la province. Des progrès continus ont aussi été réalisés dans la révision des politiques et modalités administratives et financières.

Au cours de 1988-1989, une vérification du ministère a été effectuée par le bureau du vérificateur général afin de déterminer si la législation et la politique gouvernementale sur les affaires financières étaient appliquées. Aucun rapport de vérification n'avait été reçu à la fin de l'année.

Le personnel de la section se composait d'un directeur, de deux comptables, d'un agent des systèmes comptables et de deux employés administratifs et de soutien.

Amélioration de la productivité et développement des ressources humaines

Cette section est chargée de coordonner l'élaboration de systèmes et de directives de gestion des ressources humaines intégrés à la planification du ministère; d'offrir des services consultatifs aux gestionnaires et aux employés; de gérer les diverses ressources humaines et d'exercer des fonctions de soutien.

Les fonctions précises de la section comprennent le recrutement du personnel; les dossiers des employés; la gestion de la feuille de paie et des avantages sociaux; la classification et les domaines touchant les relations de travail, ainsi que le respect par le ministère des programmes d'égalité d'accès à l'emploi et d'action positive.

Au cours de l'année financière, vingt-neuf concours de recrutement ont attiré 882 candidatures. Vingt-huit nouveaux employés ont été nommés à des postes, tandis que dix-neuf membres du personnel ont quitté le ministère. Vingt-sept demandes de classification et de reclassification ont été traitées.

En plus des postes permanents, la section s'occupe de plusieurs programmes d'emploi temporaires au nom du ministère. Par exemple, grâce au programme d'aide financière Jet-stream, le ministère a subventionné l'emploi de 161 personnes, ce qui représente 1 553 semaines de travail et une feuille de paie totale de 424 784 $.

La section a comblé le besoin d'une formation en informatique de base en offrant des séances de formation pour le MSDos, le Lotus 1-2-3 et le WordPerfect aux employés dans 8 bureaux régionaux du ministère.

Communications

La Section des communications coordonne les communications du ministère et offre des services de soutien dans ce domaine pour l'ensemble des activités ministérielles. Son travail comprend la production de documents d'information publique, l'établissement de programmes de consultation publique, les relations avec les médias et les services de communication interne, comme le Centre de documentation technique du ministère. La section assure le soutien administratif pour les activités du Conseil de

l'environnement du Nouveau-Brunswick, un organisme qui joue un rôle consultatif auprès du Ministre et dont le mandat est défini dans la Loi sur l'assainissement de l'environnement.

Parmi les publications produites au cours de l'année, on retrouve cinq publications distinctes sur le programme de gestion régionale des déchets solides du ministère. Le travail préliminaire a été entrepris en vue de la production d'une vidéo axée sur la planification, la conception et l'aménagement du lieu d'enfouissement sanitaire régional Nepisiguit-Chaleur. Cette vidéo sera largement utilisée pour les programmes d'information et de sensibilisation du public entrepris par les comités provisoires sur les déchets solides maintenant en place dans diverses régions de la province.

Un des domaines prioritaires en 1988-1989 a été la coordination des consultations publiques pour le ministère. Certains projets particuliers ont été entrepris, entre autres : consultation publique sur le rapport d'étude d'impact sur l'environnement concernant le lieu d'enfouissement sanitaire régional Nepisiguit-Chaleur proposé. Une responsabilité continue assumée par la section au cours de l'année a été la prestation d'un soutien maintenu pour l'information et la consultation publiques aux six comités provinciaux distincts sur les déchets solides dans l'ensemble de la province. Dans le secteur de la promotion, la section a coordonné la Semaine de sensibilisation aux effets des pluies acides au Nouveau-Brunswick et au Vermont au mois de mai et un programme plus intensif de la Semaine de la prévention des incendies au mois d'octobre.

Pendant l'année, le Centre de documentation technique du ministère a traité plus de 2 000 demandes de référence distinctes. Il fait appel à diverses techniques de téléinformatique pour acheminer les documents ainsi que pour effectuer les prêts interbibliothèques auprès d'autres centres de documentation technique. Afin d'appuyer le Conseil de l'environnement, le personnel a également coordonné la Conférence nationale des conseils consultatifs canadiens sur l'environnement qui avait lieu au mois de septembre 1988 et dont le Nouveau-Brunswick était l'hôte. Le personnel de la section se composait d'un directeur, d'un agent d'information, d'une bibliothécaire-secrétaire de direction du Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick et d'un employé de soutien administratif.

COMMISSION DES EMPRUNTS DE CAPITAUX PAR LES MUNICIPALITÉS

La Commission des emprunts de capitaux par les municipalités entend les demandes d'autorisation d'emprunts de capitaux et recommande au Cabinet l'autorisation des emprunts de capitaux par les municipalités et les organismes quasi-municipaux de la province du Nouveau-Brunswick.

Cette commission de six membres est nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités. Un membre est nommé président et un autre secrétaire. Le secrétaire est au service de la Commission à plein temps et est secondé d'un employé de soutien. Puisque les municipalités suivent l'année civile, le sommaire des activités de la Commission est présenté en conséquence.

Quatre-vingt-quatre demandes provenant de soixante-cinq municipalités et commissions ont été entendues lors de dix réunions publiques et de deux réunions extraordinaires ayant eu lieu à Fredericton. Des autorisations d'emprunts représentant 34 158 000 $ ont été accordées aux fins expliquées au tableau 1. Des demandes d'autorisation équivalant à 1 276 000 $ ont été rejetées.

La dette non remboursée a continué de baisser en 1988. Cette baisse s'explique par le remboursement accéléré d'un financement à court terme et par le nombre d'emprunts moins élevé. Une plus grande part du budget de fonctionnement sert à l'acquisition d'immobilisations. Aucun gros projet d'eau et d'égout n'est entrepris, la dette impayée diminue donc, tel que le démontre le graphique I et le tableau II. La dette non remboursée des fonds pour les services électriques d'Edmundston, Saint-Jean, Campbellton et Perth-Andover a atteint un sommet de 6,5 millions de dollars en 1984. En 1988, ce chiffre se situait à 5,3 millions de dollars.

Le pourcentage du budget du fonds général affecté au service de la dette (remboursement du capital et frais d'intérêt) a chuté de 17,9 % en 1982 à 14,8 % en 1988. Sept municipalités ont consacré plus de 20 % de leur fonds général au service de la dette en 1988, comparativement à 15 % en 1982.

La dette non remboursée par rapport à l'assiette fiscale s'est élevée à 1,15 % en 1988, comparativement à 1,79 % en 1981. Ce pourcentage se situe bien en-deçà de la limite de 6 % établie par la loi.

La Commission a surveillé la planification du budget des dépenses en capital, la tenue des registres des débentures, la préparation de prêts, l'établisssement de versements d'amortissement, l'administration des fonds d'amortissement et le transfert des valeurs.

Les sommes de 1 014 000 $ en prêts municipaux interfonds et 31 339 000 $ en prêts de la Corporation de financement des municipalités ont été consenties cette année. Sur le montant emprunté, 1 590 000 $ ont servi au refinancement de prêts antérieurs. Le nouveau financement se chiffrant à 30 763 000 $, a légèrement augmenté par rapport à 1987 où il s'était chiffré à 29 030 000 $.

GRAPHIQUE 1

CHANGEMENT DANS LA DETTE NETTE IMPAYÉE
DES MUNICIPALITÉS ET DES COMMISSIONS
LE 31 DÉCEMBRE 1988

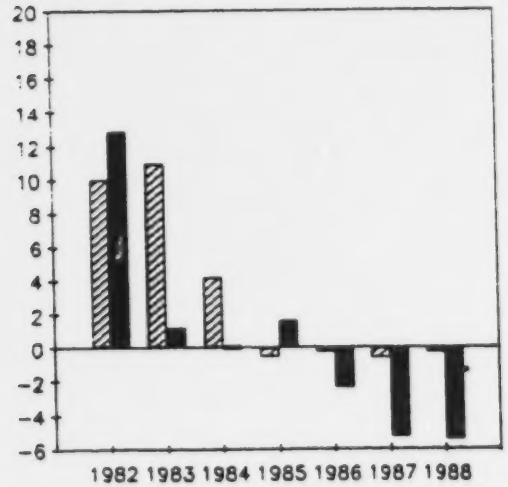

LÉGENDE

FONDS DES RECETTES GÉNÉRALES

EAUX ET ÉGOUTS

TABLEAU I

MOTIFS DES AUTHORISATIONS D'EMPRUNTER ACCORDEES EN 1988

	Gouvernement général	Protecteur	Transports	Hygiène environnemental	Aménagement environnemental	Loisirs & culture	Fonds généraux total	Approvisionnement en eau	Egouts	Fonds des utilités	Total	Total
Cités 1988	$20	$899	$6,734	$125	$888	$2,080	$10,746	$1,545	$975	$215	$2,735	$13,481
Villes 1988	$50	$559	$6,054	$100	$1,501	$1,049	$9,313	$1,635	$1,006	$ 0	$2,641	$11,954
Villages 1988	$555	$797	$2,408	$55	$890	$295	$5,000	$1,657	$250	$ 0	$1,907	$ 6,907
Commissions 1988	$0	$ 0	$ 0	$1,816	$ 0	$ 0	$1,816	$ 0	$ 0	$ 0	$ 0	$ 1,816
TOTAL 1988	$625	$2,255	$15,196	$2,096	$3,279	$3,424	$26,875	$4,837	$2,231	$215	$7,283	$34,158

TABLEAU II

Année	Fonds des recettes générales	Écart en % par rapport aux années précédentes	Eaux et égouts	Écart	Total	Écart
1981	$137.8	-	$124.2	-	$262.0	-
1982	156.7	+ 13.7	140.2	+ 12.88	296.9	+ 13.3
1983	173.9	+ 10.97	141.9	+ 1.2	315.8	+ 6.3
1984	181.3	+ 4.25	141.1	- .006	322.4	+ 2.09
1985	180.3	- .55	143.5	+ 1.7	323.8	+ .43
1986	179.7	- .34	139.8	- 2.4	319.5	- 1.4
1987	178.5	- .67	132.5	- 5.3	311.0	- 2.7
1988	177.9	- .34	125.3	- 5.5	303.2	- 2.5

@ Exclut la dette de logement à Saint John et la dette de l'énergie de Saint John, Edmundston, Campbellton and Perth-Andover.

DIVISION DES SERVICES AUX ADMINISTRATIONS LOCALES

La Division des services aux administrations locales a pour mandat de veiller à ce que les services de base offerts aux Néo-Brunswickois par les administrations locales soient efficaces et uniformes.

Le Nouveau-Brunswick compte six cités, 26 villes et 85 villages qui ont le statut de municipalité et sont dotés de conseils municipaux élus. Pour des fins administratives, les secteurs non constitués en municipalité de la province sont divisés en districts de services locaux. Plus de 275 000 Néo-Brunswickois habitent dans ces zones à l'extérieur des limites municipales.

Si les résidents d'un district de services locaux le désirent, ils peuvent être représentés par des comités consultatifs élus lors de réunions publiques. À la fin de l'année financière, on comptait 314 comités de ce genre. Ces groupes jouent un rôle consultatif auprès du Ministre. La province a la responsabilité législative directe des administrations locales et de la prestation des services dans les secteurs non constitués en municipalité.

La Division comprend la Direction de l'évaluation, la Direction des administrations locales, l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, le Bureau du prévôt des incendies et la Direction des élections. Elle est aussi chargée de coordonner le programme d'aménagement des centres-villes.

DIRECTION DE L'ÉVALUATION

La Direction de l'évaluation est chargée principalement d'établir la valeur réelle et exacte de chaque parcelle de bien-fonds dans la province, de calculer les assiettes fiscales aux fins municipales et provinciales et d'émettre des avis d'évaluation et d'impôt pour tous les biens réels. Bien que les assiettes fiscales soient établies par la direction au moyen de l'évaluation, le calcul subséquent des impôts fonciers dans une municipalité particulière relève de l'administration locale.

La direction administre aussi des programmes d'avantages fiscaux, tels que les programmes de dégrèvement et de crédits d'impôt sur les biens fonciers. Par l'entremise de ses onze bureaux régionaux répartis dans les différentes régions de la province, elle donne de l'aide et des conseils au public, aux ministères du gouvernement et aux professionnels du secteur privé concernant la propriété des biens fonciers, les valeurs de ces biens ainsi que concernant des questions connexes.

Le personnel de la direction au cours de l'année se composait d'un directeur

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
MONTANTS DE L'ASSIETTE D'ÉVALUATION

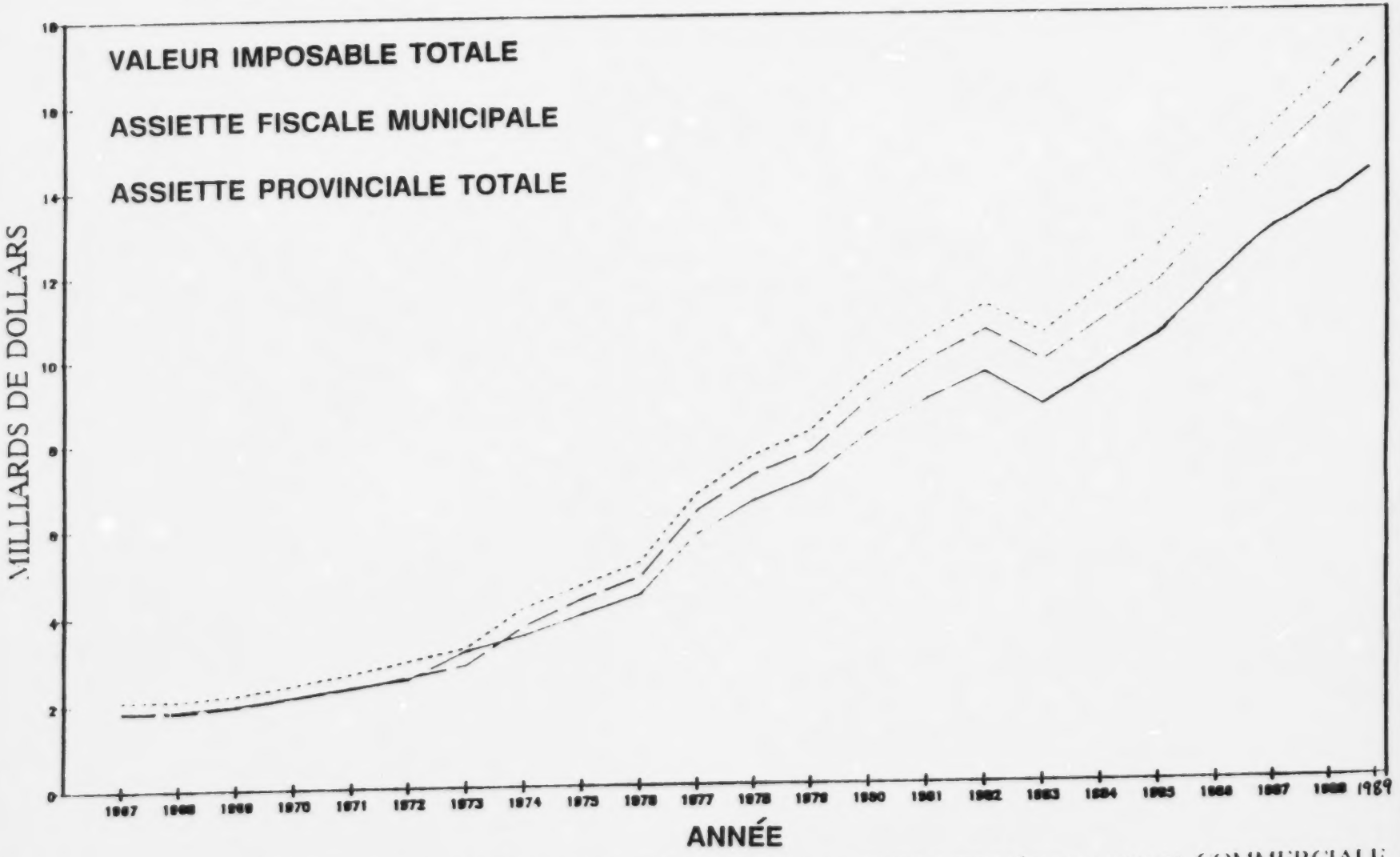

*EN 1983, L'ÉVALUATION NON RÉSIDENTIELLE REMPLACE L'ÉVALUATION COMMERCIALE

VALEUR IMPOSABLE TOTALE POUR LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
1988 et 1989

	1989	1988	DIFFÉRENCE	% DIFFÉRENCE	
BIENS RÉSIDENTIELS					
00 - Biens généraux des municipalités	5,176,196,200	4,708,851,400	467,344,800	9.92%	
00 - Biens généraux des DSL et des zones non-constituées en municipalité	2,687,270,000	2,395,439,100	291,830,900	12.18%	
00 - Autres biens résidentiels	3,325,443,700	3,054,661,500	270,782,200	8.86%	
20 - Biens fédéraux	180,205,700	176,565,700	3,640,000	2.06%	
30 - Biens provinciaux	2,151,231,400	2,012,384,300	138,847,100	6.90%	
Total des biens résidentiels	**13,520,347,000**	**12,347,902,000**	**1,172,445,000**		**9.50%**
BIENS NON RÉSIDENTIELS					
00 - Biens généraux	3,069,952,700	2,787,859,600	282,093,100	10.12%	
20 - Biens fédéraux	378,708,000	366,203,000	12,505,000	3.41%	
30 - Biens provinciaux	244,367,600	244,492,700	19,874,900	8.85%	
90 - Taux municipal	22,979,000	22,041,100	937,900	4.26%	
Total des biens non résidentiels	**3,716,007,300**	**3,400,596,400**	**315,410,900**		**9.28%**
Total de l'assiette fiscale de la province	**17,236,354,300**	**15,748,498,400**	**1,487,855,900**		**9.45%**
40 - Propriétés résidentielles municipales	78,547,000	75,048,600	3,498,400	4.66%	
- Propriétés non résidentiells municipales	122,552,600	116,032,100	6,520,500	5.62%	
Total des propriétés municipales	**201,099,600**	**191,080,700**	**10,018,900**		**5.24%**
50 - Régions boisées appartenant à la Couronne	240,371,400	240,371,400	0	0.00%	
50 - Autres biens exempts	410,816,900	381,524,400	29,292,500	7.68%	
Total	**651,188,300**	**621,895,800**	**29,292,500**		**4.71%**
Valeur imposable totale pour la province	**18,088,642,200**	**16,561,474,900**	**1,527,167,300**	**9.22%**	

DISTRIBUTION OF PROVINCIAL ASSESSMENT BY CLASSIFICATION
REPARITION DES BIENS IMPOSABLES DANS LA PROVINCE PAR CATEGORIE

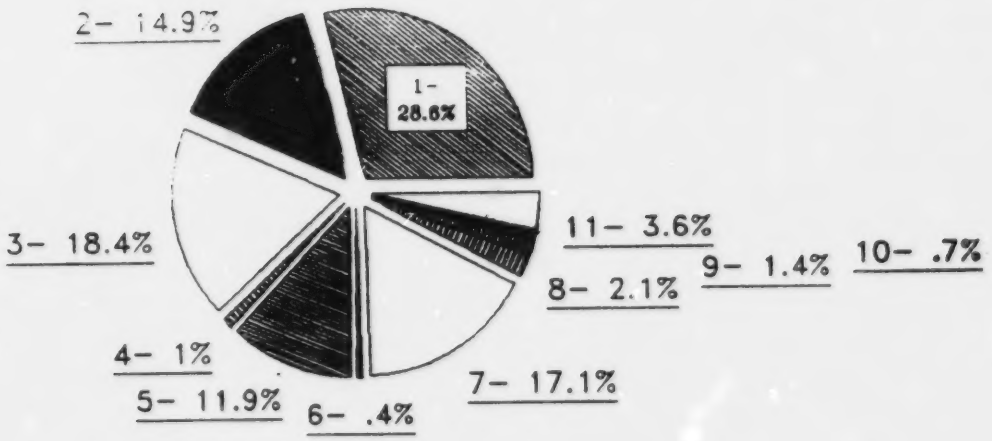

1. Residential Tax Credit - Municipalities
2. Residential tax Credit - Local Service Districts and Unincorporated Areas
3. Other General Residential
4. Federal Residential
5. Provincial Residential
6. Municipal Residential
7. General Non-Residential
8. Federal Non-Residential
9. Provincial Non-Residential
10. Municipal Non-Residential
11. Exempt

DISTRIBUTION OF ASSESSMENT VALUATION BY REGION
REPARTITION DES BIENS IMPOSABLES PAR REGION

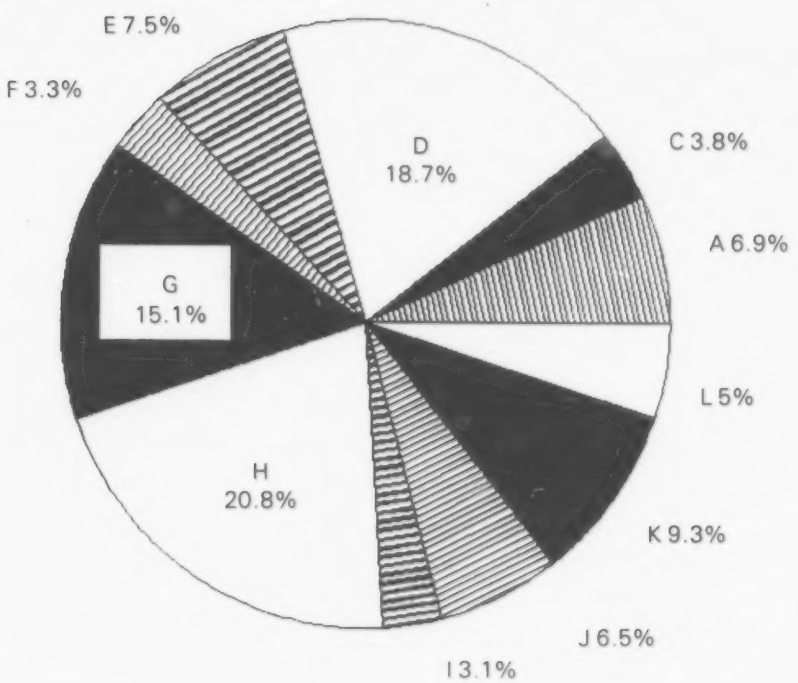

NUMBER OF PROPERTIES BY REGION

Region A - Madawaska/Victoria	24,887
Region C - Carleton/Victoria	19,559
Region D - York/Sunbury	52,465
Region E - Kings/Queens	31,963
Region F - Charlotte	18,762
Region G - St. John	30,224
Region H - Westmorland/Albert	66,515
Region I - Kent	25,031
Region J - Northumberland	29,587
Region K - Gloucester	47,630
Region L - Restigouche	18,245
Utilities	30
TOTAL	364,898

DISTRIBUTION OF EXEMPT PROPERTIES BY THE NUMBER OF PARCELS AND PERCENTAGE OF TOTAL ASSESSED VALUE OF EXEMPT PROPERTIES
REPARTITION DES BIENS EXEMPTS PAR NOMBRE DE PARCELLES DANS CHAQUE REGION ET PAR POURCENTAGE DE LA VALEUR TOTALE DES BIENS EXEMPTS

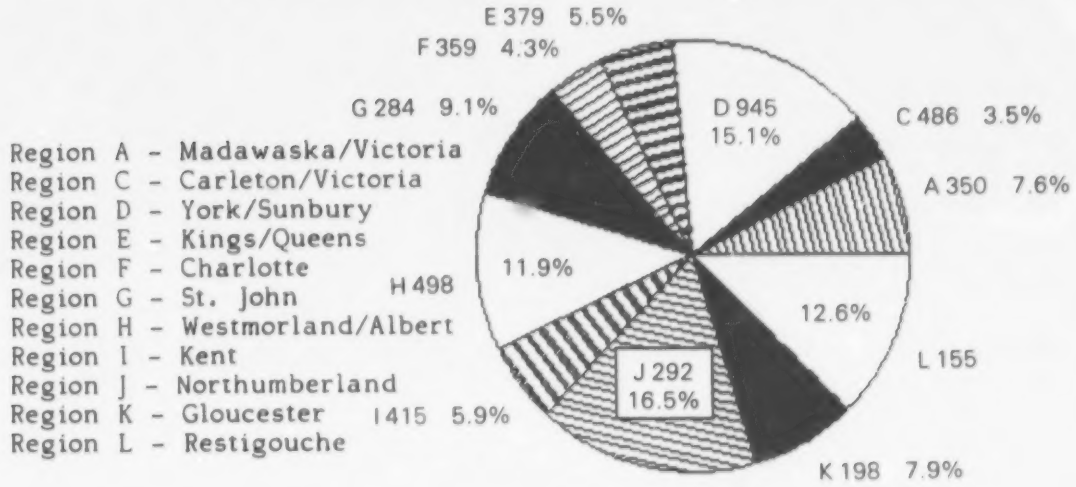

DISTRIBUTION OF MUNICIPAL TAX BASE BY REGION
REPARTITION DE L'ASSIETTE FISCAL MUNICIPALE PAR REGION

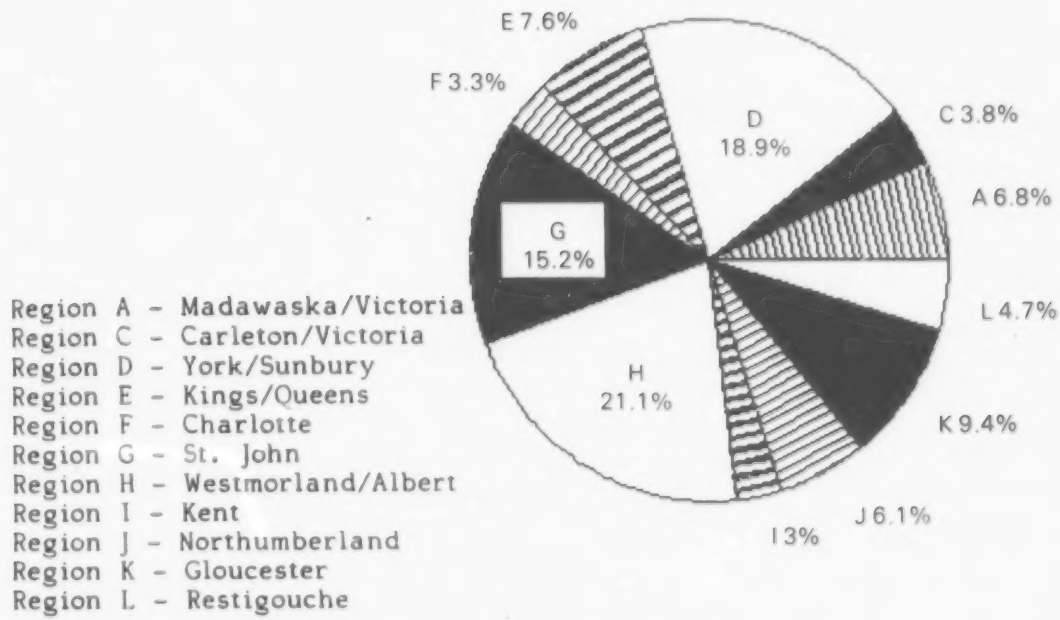

exécutif, d'un évaluateur en chef, de dix coordonnateurs de l'évaluation, de onze directeurs régionaux, de sept directeurs adjoints régionaux, de cent deux évaluateurs et de quarante-neuf employés administratifs ou de soutien.

INSPECTION ET ÉVALUATION

En 1988, la méthode de réinspection mise en place en 1987 a été poursuivie. Un total de 56 983 propriétés ont fait l'objet d'une réinspection au cours de l'année.

L'assiette fiscale municipale totale établie aux fins de 1989 se chiffrait à 17 236 354 300 $, comparativement à 15 748 498 400 $ en 1988; une augmentation de 1 487 855 900 $ ou de 9,45 %. La valeur imposable totale de tous les biens-fonds dans la province se chiffrait à 18 088 642 200 $ ou à 9,22 % de plus que l'année précédente. Le coût de l'évaluation, y compris la réinspection des biens-fonds, les nouvelles constructions, les transferts, les évaluations, la cartographie, les renvois, les études connexes et la tenue du rôle d'évaluation et d'impôt s'élevait à 20,56 $ par évaluation.

PROGRAMMES DE DÉGRÈVEMENT, D'AVANTAGES ET DE CRÉDITS D'IMPÔT

Le dégrèvement d'impôt provincial de 1,50 $ sur les biens résidentiels situés dans les limites des municipalités et celui de 0,85 $ dans les districts de services locaux et les secteurs non constitués en municipalité ont permis aux contribuables d'économiser 102 444 293,75 $. Cette somme représente environ 180 846 crédits d'impôt sur une évaluation totale de 8 022 707 800 $. Le chiffre ci-dessus comprend 225 demandes de crédit d'impôt sur les nouvelles constructions (évaluation de 8 973 600 $). En tout 16 appels, déposés auprès du Ministre ont été étudiés.

	Crédit d'impôt évaluation		Crédit d'impôt dollars
Urbain	5 269 427 300 $ x 1,50 $	=	81 041 409,50 $
Rural	2 753 280 500 $ x 0,85 $	=	21 402 884,25 $
TOTAL	8 022 707 800 $		102 444 293,75 $

Le Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux résidences a été adopté en janvier 1987. Sur demande, un dégrèvement d'impôt total jusqu'à concurrence de 200 $ a été imputé contre l'imposition sur les résidences principales, à condition que le revenu net du demandeur ou de son conjoint (ou de la personne avec qui elle cohabite comme mari ou femme) n'ait pas dépassé 9 500 $ au cours de l'année

précédente. Pour l'année d'imposition de 1988, 13 658 crédits d'impôt ont été accordés à un coût de 2 204 514,16 $.

PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES TERRES AGRICOLES

Des changements ont été apportés aux règlements établis en vertu de la Loi sur l'impôt foncier à compter du 1er janvier 1989; ces changements prévoient que dès qu'une demande est faite et qu'elle est approuvée par le registraire, l'impôt provincial sur les bâtiments agricoles est reporté.

Environ 3 976 autres demandes relatives à des terrains et à des bâtiments ont été reçues pour 1989. Plus de 9 000 parcelles ont été inscrites jusqu'ici.

Le programme fonctionne maintenant depuis onze ans. Puisque le nombre maximum d'années récupérables lors de la désincription est de dix, l'impôt reporté pour 1979 a été radié des dossiers de la province.

VALEUR DE L'UTILISATION ACTUELLE

Plus de 590 organisations de bienfaisance ou à but non lucratif ont demandé une réduction de l'évaluation en vertu de la disposition sur la valeur de l'utilisation actuelle.

RENVOIS

La direction a reçu 8 140 avis de renvoi du rôle d'évaluation et d'impôt de 1988. Il s'agit d'une réduction considérable du nombre de renvois par rapport au rôle d'évaluation et d'impôt de 1987 (22,9 %).

Les renvois comprenaient en tout 7 331 évaluations sur des biens résidentiels pour une valeur de 320 578 710 $ et 809 évaluations sur des biens non résidentiels pour une valeur de 366 940 100 $.

Les avis de renvoi représentent environ 2,2 % du nombre total des biens-fonds dans la province ou un avis de renvoi par 45 évaluations.

L'avis de renvoi est la première étape du processus d'appel. La plupart des renvois sont traités par les évaluateurs régionaux dans la province. Il peut s'agir de l'évaluation de biens éloignés d'une valeur relativement faible ou de biens institutionnels, industriels ou commerciaux de grande valeur et relativement complexes.

APPELS

En tout, 622 appels ont été déposés auprès de la Commission régionale de révision des évaluations pour l'année d'imposition 1988. Ce chiffre représente une diminution de 29 appels par rapport à l'année d'imposition de 1987, ou 4,6 %.

Des évaluations de 1988 qui ont été renvoyées, environ 7,6 % ont fait l'objet d'un appel auprès de la Commission régionale de révision des évaluations.

Un appel de la décision de la Commission régionale de révision des évaluations est devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. Cet appel a été déposé en 1988.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La Direction de l'évaluation compte 125 évaluateurs qui ont terminé un cours obligatoire de trois ans en évaluation des biens réels/théorie et méthode de l'évaluation. Actuellement, 11 employés de la direction sont inscrits à ce cours. Cinquante-cinq évaluateurs ont également terminé le cours avancé en économie des ressources foncières. Les évaluateurs accrédités et autorisés au sein de la Direction de l'évaluation se répartissent comme suit :

23 EAIC Évaluateurs accrédités de l'Institut canadien
10 ERC Évaluateurs résidentiels du Canada
13 EA Évaluateurs accrédités
1 MAI Membre de l'American Institute of Real Estate Appraisers
4 FRI Membres du Fellow Real Estate Institute

TRAITEMENT DES DONNÉES

D'énormes progrès ont été réalisés au cours de l'année en ce qui a trait à la cueillette et à l'enregistrement des données sur les constructions agricoles et résidentielles durant la deuxième année d'application du programme provincial de réinspection. Environ 2,8 millions opérations informatiques directes ont été exécutées à un coût moyen de 0,05 $.

Les efforts d'amélioration ont été consacrées au perfectionnement du sous-système de renvoi et d'appel adopté pour le SEIF l'année précédente et aux changements nécessités par les modifications à la législation sur le PITA. Le chargement de la base de données SEIF sur les micro-informatiques dans les bureaux d'évaluation régionaux est un procédé qui est de plus en plus populaire. Cela permet de manipuler les données avec moins de formalité et dans un délai plus convenable

au niveau régional.

Le nouveau matériel acheté au cours de l'année a donné au personnel un accès plus direct à un micro-ordinateur ou à un terminal, ce qui a amélioré la productivité grâce à de meilleures conditions de travail et à de nouveaux logiciels.

DIRECTION DES SERVICES AUX ADMINISTRATIONS LOCALES

Cette direction coordonne une série de programmes financiers et administratifs visant à assurer un soutien aux municipalités et aux districts de services locaux de la province. Les principales responsabilités de cette direction sont les suivantes : l'approbation des budgets municipaux annuels, l'administration des comptes financiers pour les districts de services locaux, le calcule des subventions inconditionnelles, la surveillance des études de faisabilité, et l'analyse des vérifications municipales pour en assurer la conformité avec la législation sur les rapports surplus/déficit, les fonds de réserve et les virements interfonds.

La direction administre aussi le Programme de subventions d'encouragement, étudie les demandes présentées à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, et présente des recommandations à celle-ci sur chaque demande. Pour desservir les secteurs non constitués en municipalité de la province, la direction administre dix bureaux régionaux qui assurent l'administration directe des services et des tâches de soutien pour les comités consultatifs des districts de services locaux.

Les représentants des services aux municipalités dans les bureaux régionaux sont également coordonnateurs des mesures d'urgence pour leur zone respective et directeurs des élections municipales. Le personnel de la direction comprenait un directeur, quatre agents financiers, dix représentants de services aux municipalités et treize employés administratifs et de soutien.

Modification des limites des districts de services locaux

Des changements ont été apportés aux limites des districts de services locaux suivants : Balmoral-Saint-Maure;
Cap-de-Richibucto; Pigeon Hill-Coteau Road; Centre Saint-Isidore; Landry Office et Pointe-Sapin.

Nouveaux districts de services locaux

De nouveaux districts de services locaux ont été créés : Noonan; Charlotte ouest; Nicholas-Denys; Dennis-Weston; Moorefield; Gauvreau-Petite Tracadie; chemins Frigault et Comeau; Madran et Boudreau ouest.

Études de faisabilité

Au cours de l'année, une petit zone a été annexée à la ville de Shediac. Plusieurs autres études de faisabilité sont en cours; elles portent sur les constitutions en municipalité, les fusionnements et les retraits possibles.

Programme de subventions d'encouragement

Un montant de 572 140,69 $ a été accordé en vertu du Programme de subventions d'encouragement au cours de l'année financière 1988-1989. Des subventions d'encouragement ont été fournies à 25 municipalités et à 12 districts de services locaux. Ces subventions ont été accordées pour divers projets :

Amélioration des rues	117 400,00 $	20,5 %
Prolongement des systèmes d'eau	110 000,00	19,2 %
Amélioration des bâtiments municipaux	15 000,00	2,6 %
Protection contre les incendies	195 000,00	34,1 %
Amélioration des installations récréatives	25 000,00	4,4 %
Achat de matériel informatique	21 240,71	3,7 %
Installation d'égouts pluviaux	4 000,00	0,7 %
Amélioration de centres communautaires	39 999,98	7,0 %
Études de désignation du périmètre de protection des bassins hydrographiques	44 500,00	7,8 %
Total	572 140,69 $	100,0 %

Programme informatique

Au cours de l'année, le ministère a poursuivi la mise au point d'un logiciel de comptabilité pour micro-ordinateurs à l'intention des petites et moyennes municipalités. L'aide financière accordée aux municipalités afin de les aider à se procurer le matériel dont elles avaient besoin pour se servir du logiciel s'est chiffrée à 21 240,71 $ pour l'année. Environ soixante-quatorze municipalités ont profité du programme depuis sa mise sur pied en 1985-1986.

Dépenses budgétaires - Municipalités et districts de services locaux

Les dépenses brutes prévues au budget au cours des 5 dernières années pour les 117 municipalités ont augmenté pour passer de 230 millions de dollars à 304,7 millions de dollars. Cette augmentation est répartie comme suit :

Année	Dépenses brutes prévues au budget (millions $)	Augmentation sur l'année précédente (millions $)	Pourcentage de l'augmentation
1985	230,0	14,2	6,6
1986	244,9	14,9	6,5
1987	266,4	21,5	8,8
1988	288,0	21,6	8,1
1989	304,7	16,7	5,8

Au cours de la même période, les subventions inconditionnelles aux municipalités ont augmenté à 99,6 millions de dollars comme suit.

Année	Subventions inconditionnelles (millions $)	Augmentation sur l'année précédente (millions $)	Pourcentage de l'augmentation
1985	89,8	5,1	6,0
1986	91,1	1,3	1,4
1987	95,6	4,5	4,9
1988	99,9	4,3	4,5
1989	99,6	0,3	-

Le budget annuel de fonctionnement total pour les districts de services locaux s'est chiffré à 11 144 600 $. Le budget de capital pour les districts de services locaux s'est élevé à 2 500 000 $ pour un budget total de 13 644 600 $.

Formation et perfectionnement

Trente et une personnes des municipalités du Nouveau-Brunswick étaient inscrites à un cours de quatre ans menant au certificat en administration municipale offert par le Henson College; dix d'entre elles ont obtenu leur diplôme en avril 1989. Le ministère a fourni une subvention annuelle afin d'appuyer ce programme important de formation et de perfectionnement pour les fonctionnaires municipaux de toutes les régions de la province. Un diplômé possible était inscrit au programme du certificat d'un an en administration des villages pour l'année 1988-1989. Le Programme d'administration des services d'incendie qui est d'une durée de quatre ans et qui offre une formation en administration aux agents des services d'incendie comptait 44 inscrits pour l'année.

ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

L'objectif du programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick est de préparer les gouvernements et les autorités privées à intervenir efficacement afin d'atténuer les effets des désastres naturels ou technologiques sur les personnes, les biens et l'environnement. Au cours de l'année, le personnel comprenait un directeur, trois secrétaires, deux magasiniers et six agents de planification.

Survol

L'année a été caractérisée par l'élaboration des systèmes d'information et d'infrastructure de l'OMU du Nouveau-Brunswick, plutôt que par de graves crises ou situations d'urgence. Un réseau local de micro-ordinateurs possédant des capacités graphiques accrues pour l'affichage d'information géographique pendant les opérations d'urgence, a été installé. Ce système a également été utilisé dans diverses applications administratives telles que le traitement de texte, la comptabilité et la bibliothéconomie. Certaines modifications ont été apportées au centre provincial des mesures d'urgence pour accélérer le traitement d'information.

Un poste d'agent de planification a été comblé et un agent de planification en temps de guerre a été embauché, le financement pour ce poste ayant été assuré par le Programme conjoint de protection civile pour une période de cinq ans.

Opérations d'urgence

Au printemps de 1988, l'OMUNB a mis en place des radiocommunications et des communications par télécopieur améliorées avec Woodstock et Perth-Andover afin de transmettre des données importantes des prévisions des crues nivales annuelles. Heureusement, aucune inondation grave n'est survenue. Toutefois, les représentants des administrations locales et les membres du grand public ont exprimé leur reconnaissance pour l'information quotidienne qu'ils ont reçue.

Le personnel des opérations a joué un rôle important dans le réaménagement des installations et la mise en oeuvre du système d'information d'urgence. Un grand nombre de services d'incendie et de police municipaux se sont branchés au Réseau intégré de radiocommunications de l'OMU. Cette participation améliore donc la capacité des membres du personnel de première intervention de communiquer entre eux lors de situations d'urgence.

L'Emergency Management Agency de l'état du Maine et l'OMUNB ont continué de tenir des séances d'organisation conjointes. Des dispositions ont été prises pour la tenue d'une conférence du Groupe international de gestion des situations d'urgence (GIGSU), qui se tiendra à l'île Campobello au mois de septembre 1989. Le GIGSU se

compose de représentants des mesures d'urgence des administrations locales, des gouvernements provinciaux et fédéraux et des États. L'État du Maine et les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec font partie du GIGSU.

L'agent de planification en temps de guerre, qui s'est joint aux opérations de l'OMUNB au cours de l'année, a coordonné l'organisation interministérielle et intergouvernementale pour les situations d'urgence nationales, y compris la guerre. Les principaux secteurs d'activités étaient la mise sur pied d'un secrétariat provincial pour les organismes d'urgence nationaux ainsi que des programmes précis dans le domaine de l'énergie, de la construction, de l'alimentation, du logement, de l'information publique, de la défense radiologique et du contrôle des charges des lignes téléphoniques.

Organisation communautaire des mesures d'urgence

La protection civile et la formation communautaires ont été hautement prioritaires pour l'OMU en 1988-1989. Outre l'organisation municipale et d'établissements, les exercices en cas d'urgence et la formation individuelle, un nouvel objectif stratégique a été défini visant à augmenter considérablement le nombre de localités au Nouveau-Brunswick qui possèdent des plans de mesures d'urgence. Cet objectif visait à encourager l'élaboration de plans régionaux qui favorisent l'aide mutuelle entre les localités et une utilisation rationnelle des ressources locales. L'OMU a essayé d'améliorer la capacité d'intervention d'urgence des petites localités par le partage de ressources humaines et matérielles.

La section de la protection civile communautaire a administré et mis au point le Programme d'aide financière en cas de catastrophe à la suite de l'inondation survenue au printemps de 1987. Dans le cadre de ce programme fédéral-provincial à frais partagés, 8,2 millions de dollars ont été accordés comme fonds publics pour les dommages subis par les secteurs publics et privés.

Quinze simulations de désastres ont été organisées ou dirigées par l'OMU. Le personnel d'intervention locale et divers organismes d'intervention d'urgence ont participé à ces exercices. Des groupes bénévoles de l'ensemble de la province continuent de jouer un rôle important dans la protection civile et l'intervention communautaires, y compris le corps auxiliaire de la Gendarmerie Royale du Canada, les gardes de la région de Point Lepreau, des radioamateurs et l'Association de recherche et de sauvetage au sol du Nouveau-Brunswick.

Une vidéo sur la fonction d'un centre municipal des opérations d'urgence a été réalisée au cours de l'année et deux ateliers sur les marchandises dangereuses

regroupant 100 participants ont été offerts dans diverses localités du Nouveau-Brunswick. Plus de 200 représentants municipaux élus et nommés de la province ont suivi des cours offerts par le Collège de la protection civile du Canada à Arnprior, Ontario.

Le personnel de l'OMU a continué de siéger au groupe de travail consultatif fédéral-provincial chargé d'assurer des normes de formation nationales. Une importance spéciale a été accordée à l'éducation et à la sensibilisation publiques communautaires par l'entremise du Groupe de direction de la Régie nationale d'urgence pour l'information du public et grâce à des contributions au programme d'études de l'information du public du Collège de la protection civile du Canada.

BUREAU DU PRÉVÔT DES INCENDIES

La principale responsabilité du Bureau du prévôt des incendies est d'assurer l'application de la Loi sur la prévention des incendies du Nouveau-Brunswick, et de travailler en vue de réduire les décès ainsi que les dommages matériels attribuables aux incendies dans la province. Le personnel du bureau au cours de l'année comprenait le prévôt des incendies, un agent principal de prévention des incendies, deux conseillers du service d'incendie et un employé administratif ou de soutien.

Le bureau travaille en étroite collaboration avec les services d'incendie des municipalités et des secteurs non constitués en municipalité. Ce travail comprend l'établissement de normes de rendement pour la lutte contre les incendies ainsi que pour le matériel utilisé et l'administration des programmes de prévention des incendies. Le bureau examine aussi les plans d'établissement de services d'incendie municipaux ou établit des unités de lutte contre les incendies dans les districts de services locaux. On a également évalué le rendement de 20 camions d'incendie et étudié et approuvé 15 propositions d'achat de nouveaux camions.

Le Bureau du prévôt des incendies, en collaboration avec le ministère du Travail, établit des directives et des critères sur l'inspection de tous les bâtiments régis par la Loi sur la prévention des incendies. Le ministère du Travail examine également les plans de construction et les devis.

Enquêtes

En vertu de la loi, le bureau doit procéder à des enquêtes afin d'établir la cause de chaque incendie. Il agit comme centre de ressources techniques auprès des services d'incendie locaux dans ce secteur. Selon la gravité de l'incendie, les circonstances du sinistre et les ressources disponibles localement, le personnel de l'OMU peut également participer directement à l'enquête et à la présentation du rapport.

Au cours de l'année financière, le personnel a participé directement à 26 enquêtes sur des incendies.

Formation et perfectionnement

Le bureau établit le contenu des programmes de formation pour les pompiers en ce qui concerne la lutte contre les incendies et la prévention des incendies, bien que la prestation de ces programmes soit assurée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation.

Deux programmes de formation ont été organisés pendant l'année pour les représentants des services de police et d'incendie. Ces cours portaient sur la recherche des causes d'incendie et l'enquête sur les incendies. Un cours de formation sur la recherche des causes d'incendie a été organisé pour les experts en sinistres. Un total de 120 personnes ont participé à ces activités qui étaient assurées par l'Association des enquêteurs sur les incendies du Nouveau-Brunswick, sous la responsabilité du prévôt des incendies.

Au cours de l'année, un colloque sur la sécurité en matière d'incendie a été présenté au personnel des établissements de soins de santé du Nouveau-Brunswick. Cette activité d'une journée regroupait 35 participants. Dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, 7 500 élèves des écoles publiques ont assisté à des colloques de formation en prévention des incendies en 1988-1989. Des cours sur la manutention et l'utilisation adéquates des extincteurs d'incendie ont attiré un total de 260 élèves, tandis que 115 élèves ont subi un examen sur l'entretien des extincteurs d'incendie.

DIRECTION DES ÉLECTIONS

La Direction des élections administre les élections à l'Assemblée législative ainsi que les élections municipales et scolaires au Nouveau-Brunswick. Le personnel de la direction se composait d'un directeur général des élections par intérim, d'un directeur adjoint des élections par intérim et d'une secrétaire.

Au cours de la période du 18 avril 1988 au 27 juin 1988, des élections complémentaires ont eu lieu dans 10 municipalités pour combler les postes vacants de 2 maires et 8 conseillers.

Élections complémentaires provinciales

Des élections complémentaires provinciales ont eu lieu le 14 novembre 1988 dans la circonscription électorale de Tracadie, n° 55. Le total d'électeurs éligibles sur la liste officielle des électeurs était de 11 764 et le taux de participation a atteint 56,96 %.

Denis Losier, candidat libéral, a récolté 5 359 voix, Yvon McGraw, candidat indépendant, en a recueilli 1 106. Denis Losier a donc été élu à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Programme de revitalisation des centres-villes

Le but du programme de revitalisation des centres-villes est de stimuler le développement des centres urbains dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick par la revitalisation des centres-villes. Le programme comprend deux volets : le programme d'embellissement de la rue principale et la revitalisation des centres-villes.

Le programme d'embellissement de la rue principale offre de l'aide aux associations de gens d'affaires du centre-ville qui désirent embellir les zones d'amélioration des affaires et accroître le nombre d'aires de stationnement. En 1988-1989, le programme a offert les subventions suivantes aux zones d'amélioration des affaires dans la province : 66 268 $ chacune à 14 zones; 50 000 $ à une zone et 22 248 $ à une zone.

Les fonds ont été fournis pour aider les localités à réaménager l'aspect physique et le caractère fonctionnel de leur centre-ville. Les municipalités de St. George et de Woodstock ont également reçu 15 000 $ chacune pour élaborer des plans relativement à leurs zones d'amélioration des affaires respectives.

La directive sur la revitalisation des centres-villes offre de l'aide aux municipalités pour l'identification, l'aménagement et le financement d'importants projets immobiliers du secteur privé grâce à des ententes auxiliaires fédérales-provinciales. En général, une aide financière est fournie pour l'infrastructure municipale et d'autres projets publics connexes. En 1988-1989, un montant de 61 000 $ a été octroyé pour terminer le projet du centre-ville de Moncton en vertu de l'entente auxiliaire du centre-ville de Moncton. Un montant de 2 000 000 $ a également été accordé à Bathurst en vertu de l'Entente auxiliaire du Nord-est du Nouveau-Brunswick.

DIVISION DE L'UTILISATION DES TERRES, DE L'EAU ET DE L'AIR

Durant l'année financière 1988-1989, la division comprenait quatre directions - la Direction de la planification de l'utilisation des terres, la Direction de la planification des ressources en eau, la Direction des sciences de l'environnement et la Direction de la protection de l'environnement.

Un nouveau centre de responsabilités important a été ajouté; il est chargé d'agir à titre de secrétaire de direction de la Table ronde du Premier ministre sur l'environnement et l'économie et de présider un comité interministériel sur l'utilisation des terres et de l'eau. À la suite de ces fonctions combinées, des mandats en évolution des autres directions et des diverses modifications législatives, la Division continue d'axer davantage ses activités sur les programmes de prévention.

Cette orientation s'est également manifestée dans la politique du gouvernement puisqu'un comité du Cabinet et un comité de fonctionnaires sur l'environnement et le développement durable ont été créés cette année. Le comité du Cabinet a recommandé l'établissement d'objectifs environnementaux uniformes pour tous les programmes de "développement", et il a accordé une priorité à la coordination et à la complémentarité de ces programmes.

Au cours de l'année, des documents de travail concernant une nouvelle Loi sur l'assainissement de l'eau et le règlement sur le conditionnement des boissons ont été rendus publics. Chacun de ces documents a fait l'objet d'audiences publiques distinctes tenues par le Comité de l'Assemblée législative d'élaboration de la politique sociale. Ces initiatives devraient aboutir à des propositions législatives particulières au cours de la prochaine année.

Des études techniques ont été effectuées au cours de l'année dans trois principaux domaines. Elles portaient sur la politique des marchandises dangereuses, les boues d'égout et l'analyse des exigences des programmes rattachés au laboratoire des services analytiques du ministère. Les trois études devraient aboutir à la présentation de recommandations précises au gouvernement l'an prochain.

DIRECTION DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

À l'aide d'études techniques, d'études d'impact et d'enquêtes sur place, la Direction des sciences de l'environnement produit des données détaillées de surveillance et d'analyse scientifique concernant les effets de l'activité humaine sur l'environnement. Ces renseignements permettent d'établir des normes environnementales valables au Nouveau-Brunswick; dans le cadre de la planification environnementale assurée par la direction, ils jouent aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration de mesures de prévention à long terme.

La direction surveille sur une base continue les indicateurs de la qualité environnementale; elle effectue régulièrement des inspections sur place à la suite d'incidents écologiques et en réponse aux demandes de renseignements du public. Le laboratoire provincial d'analyses environnementales administré par la direction soutient ces activités de collecte de données et permet l'application des règlements du ministère.

La principale tâche de la direction en matière de réglementation consiste à assurer l'application du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement du Nouveau-Brunswick. Pendant l'année, le personnel comprenait : un directeur, deux chefs de section, un coordonnateur des études scientifiques, six agents de l'environnement, un ingénieur, deux techniciens en travaux de génie, sept techniciens de laboratoire, onze inspecteurs et sept employés administratifs ou de soutien.

Qualité de l'environnement

Au cours de 1988-1989, le personnel de la section a surveillé l'état des systèmes aquatiques, la conformité aux agréments accordés pour les déversements, et les effets des déversements de déchets sur l'environnement. Elle a aussi fourni des conseils sur la protection de l'environnement à d'autres sections du ministère, à des organismes du gouvernement, à des groupes d'intérêts et à l'industrie.

La section a surveillé les évacuations de six mines afin d'assurer le respect des conditions des certificats d'agrément. Des échantillons ont été prélevés à sept endroits dans le bassin Upsalquitch afin d'obtenir des données de base sur les conditions de la qualité de l'eau avant la mise en exploitation de deux nouvelles installations minières.

La section a évalué les projets suivants afin de déterminer leurs effets possibles sur la qualité de l'eau : 8 installations d'épuration des eaux d'égout, 12 projets d'aquaculture, 94 lotissements, 18 projets de dragage, l'agrandissement d'une usine de pâtes et papiers, deux mines de métaux communs et la fermeture d'une mine de tungstène.

Le personnel a participé à la réalisation d'un document d'information pour les promoteurs d'installations d'aquaculture en eau douce. Le document a été préparé afin de regrouper dans un seul texte les renseignements exigés de la part de divers organismes de réglementation et d'accélérer le processus de révision.

Dans le cadre de son programme sur les pluies acides, la section a surveillé la composition chimique des précipitations hebdomadaires à Nictau, Harcourt, Holtville, Trout Brook, Second Falls et au lac Magaguadavic. Les analyses ont révélé que le pH des pluies se situait à 4,3, soit une unité en-dessous de la normale.

Une étude de la composition chimique des précipitations quotidiennes à douze postes près de Saint-Jean s'est poursuivie en collaboration avec

Énergie Nouveau-Brunswick afin de déterminer la quantité relative de dépôts de soufre provenant de sources locales et éloignées. Un plan de la garantie de la qualité a été élaboré pour le projet, et des modalités pertinentes ont été mises en oeuvre pour les analyses en laboratoire et sur les lieux.

L'étude fédérale-provinciale entreprise en 1986-1987 s'est poursuivie. Cette étude vise à établir la contribution de l'ozone à la détérioration des peuplements de bouleaux blancs près de la baie de Fundy. Le personnel de la section s'est servi de plants de tabac sensibles à l'ozone pour déterminer le degré d'exposition des arbres. Pendant 382 heures en 1988, les concentrations d'ozone ont dépassé 0,04 ppm (soit le seuil à partir duquel des dommages apparaissent sur les essences sensibles). La concentration maximale d'ozone enregistrée en 1988 s'élevait à 0,11.

En collaboration avec le Service canadien des forêts et le MRNE, la section a aussi participé à un programme international, le North American Maple Project, en évaluant 10 peuplements d'érables à sucre afin de détecter des symptômes de détérioration des érables.

Services analytiques

La section a offert des services analytiques et de traitement des données aux trois directions de la Division de l'utilisation des terres et de l'eau. Le nombre de paramètres analysés a été de 84 000, une augmentation considérable par rapport à 78 000 en 1987-1988. Transposée en dollars, la valeur du travail accompli a toutefois augmenté, passant de 541 000 en 1987-1988 à 635 000 en 1988-1989.

Au cours de l'année, le programme de garantie de la qualité de l'eau en laboratoire a été utilisé largement. Des modifications ont été apportées au logiciel pour les tableaux de contrôle afin d'améliorer les capacités analytiques du laboratoire. La section a continué de participer aux programmes et aux études visant à assurer l'exactitude des résultats des analyses de laboratoire.

En 1988-1989, le laboratoire a mis au point trois nouvelles méthodes pour les pesticides et une méthode sulfo-sel pour les effluents des mines. Deux nouveaux systèmes automatisés de chromatographie gazeuse ont été achétés. Un système de prélèvement d'échantillons a été ajouté au système de chromatographie gazeuse et de discriminateur de masse. L'ajout de nouveau matériel a augmenté considérablement la productivité du laboratoire et sa capacité d'effectuer des analyses organiques.

La section a continué de coordonner les études scientifiques au cours de l'année. Le personnel a pris part à la coordination de l'entente fédérale-provinciale sur la surveillance de la qualité de l'eau; il a siégé au Comité environnemental de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces de l'Est du Canada, au Comité national de coordination de la recherche et de la surveillance, ainsi qu'au Comité provincial de planification.

Évaluation et planification

La Section de l'évaluation et de la planification a poursuivi la mise en oeuvre du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement établi en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement au mois de juillet 1987. Treize projets ont été enregistrés auprès du Ministre en 1987-1988 et quarante-sept en 1988-1989. Six projets ont fait l'objet d'une EIE complète au cours de l'année.

Parmi les gros projets ayant fait l'objet d'une EIE, notons : projet d'exploitation minière à ciel ouvert de la Marshall Mining dans le bassin hydrographique de Upsalquitch, projet de puits profond d'injection de la Potash Company of America, lignes de transmission de la CEENB de Salisbury à Bathurst et de Lepreau aux États-Unis, centrale thermique alimentée au charbon de la CEENB à Belledune et champ de tir de défense antiaérienne à basse altitude proposé par le ministère de la Défense nationale dans trois endroits de la province.

Les différents projets évalués comprenaient entre autres les projets d'amélioration des routes du ministère du Transport, les incinérateurs de déchets biomédicaux du ministère de la Santé et des Services communautaires, les lignes de transmission de nature peu complexe d'Énergie Nouveau-Brunswick ainsi que des projets d'exploitation minière, des scieries et autres petits projets.

Le personnel de la section a pris part à d'autres activités de planification environnementale ainsi qu'aux travaux de plusieurs comités interministériels, dont le Comité stratégique du lien permanent, le Groupe de travail d'évaluation environnementale, la Commission consultative des pesticides, le Comité du gaz et du pétrole off-shore, le Comité des routes panoramiques, le Comité des rivières récréatives, le Comité d'élimination des déchets des petites embarcations de plaisance, le Comité consultatif de la gestion des terres, le Comité de surveillance écologique de Belledune, le Groupe d'étude provincial sur les déchets biomédicaux, le Comité d'étude des mines, le Comité interministériel de la législation sur le conditionnement des boissons et le Comité d'étude de réglementation des opérations de la NB Coal.

La section a participé à d'autres activités de planification, y compris la planification et la coordination du projet du lien permanent du détroit de Northumberland, le projet Chamcook Harbour de la Atlantic Salmon Federation, les problèmes d'érosion côtière (dune de Beresford, dune de la Pointe à Bouleau), protection des îles au large (Shediac, Caraquet, île Héron), le Programme canadien de gestion des déchets d'énergie nucléaire, des projets d'installations récréatives (Centre de plein air, parc de l'Aboiteau, voie navigable internationale de la rivière Sainte-Croix) et autres activités gouvernementales en matière de transport et de ressources naturelles.

Inspection et conformité

Le personnel de la Section de l'inspection et de la conformité a consacré la majeure partie de ses activités à l'application du Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers.

Pendant les mois d'été, des employés occasionnels et des étudiants ont été embauchés dans le cadre du Programme de création d'emplois pour aider le personnel à effectuer les inspections sur les lieux, les inspections dans le cadre de subventions (APECA et Petite entreprise), ainsi qu'à assurer l'application de la Loi sur les lieux inesthétiques et à exécuter les tâches du bureau. Les inspecteurs ont participé à divers cours de formation en matière d'intervention d'urgence, au nettoyage et au rétablissement des rives, ils ont aussi pris part à des activités de formation conjointes avec l'Association pétrolière de l'Atlantique, la Garde côtière canadienne et Environnement Canada.

Le personnel est intervenu dans 323 situations d'urgence environnementale et a effectué des inspections sur diverses questions environnementales. Le personnel de la section se composait d'un inspecteur en chef, de onze inspecteurs de l'environnement et de quatre employés de soutien.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES

La Direction de la planification de l'utilisation des terres est chargée d'appliquer la Loi sur l'urbanisme afin de garantir une utilisation efficace des terres de la province. Elle offre des services d'aménagement aux municipalités et aux zones non constituées en municipalité et dispense une aide financière et administrative pour l'élaboration des projets d'utilisation des terres. La direction travaille en vue de la sensibilisation et de la participation du public à l'élaboration des politiques et à la planification de l'utilisation des terres. Une aide financière importante est également fournie pour faciliter le fonctionnement de 8 commissions d'aménagement de district dans l'ensemble de la province.

Le personnel de la direction se composait d'un directeur, d'un administrateur en urbanisme, de cinq urbanistes communautaires, d'un technicien en cartographie et d'un employé de soutien.

Planification

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son plan stratégique, la direction a accordé une plus grande importance aux zones non constituées en municipalité comptant des secteurs de bassins hydrographiques utilisés pour les approvisionnements communautaires en eau potable, qu'à l'aménagement municipal. Ainsi, des déclarations des perspectives d'urbanisme ont été préparées pour

Loch Lomond, la paroisse de Kingston, la paroisse de Simonds, la paroisse de St. Davids, Kingsclear, Lincoln, Rusagonis-Waasis, Saint-André, Lac Baker, Estey's Bridge, Noonan and Westfield West.

Le personnel a aussi fourni des renseignements à la Direction des administrations locales concernant des modifications aux limites; il a participé à l'élaboration de projets afin d'établir pour Tantramar une nouvelle commission d'aménagement de district regroupant les municipalités de Sackville, Port Elgin et Dorchester.

La direction a continué de fournir tous les jours des conseils aux municipalités, bien qu'elle n'ait pas participé directement à l'aménagement municipal. Nous espérons qu'au cours de la prochaine année, la direction pourra aménager les zones non constituées et aider les municipalités.

Au mois d'octobre 1988, deux ateliers réussis sur la Loi sur l'urbanisme ont eu lieu; un à Fredericton et l'autre à Bathurst. Ces séances ont regroupé différents intervenants : secrétaires, maires, conseillers, commissaires, membres des comités consultatifs d'urbanisme, inspecteurs des bâtiments et agents d'aménagement pour les municipalités de la province. Chaque atelier était d'une durée de deux jours et demi et portait sur des sujets tels que l'adoption et la modification des règlements en vertu de la Loi sur l'urbanisme, les considérations juridiques et l'approbation de lotissements. Environ 200 personnes ont participé à ces ateliers.

Comité provincial d'urbanisme

Le Comité provincial d'urbanisme s'est réuni 23 fois et a tenu 4 réunions extraordinaires. Il s'est prononcé sur 655 demandes d'approbation des projets de lotissement et sur 56 autres demandes, qui traitaient entre autres des dérogations aux normes de retrait et aux règlements de zonage et de construction. Au cours de l'année financière, on a approuvé en tout 1 077 nouveaux lotissements, ce qui a donné lieu à la création de 1 648 lots. Les 746 permis de construction délivrés représentent une valeur de 39 194 792 000 $.

TABLEAU I

PERMIS DE CONSTRUCTION ET VALEUR DE CONSTRUCTION

Comté	Nombre de permis	Valeur de la construction
Carleton	26	$1,317,000.00
Charlotte	23	7,022,000.00
Gloucester	61	2,608,150.00
Kings	21	753,700.00
Madawaska	17	485,750.00
Northumberland	45	1,186,400.00
Queens	23	776,000.00
Restigouche	34	863,076.00
Saint John	106	3,001,950.00
Sunbury	88	3,710,000.00
Victoria	26	810,767.00
York	276	16,670,000.00
TOTAL	746	39,194,792.00

TABLEAU II

NOUVEAUX LOTISSEMENTS ET LOTS CRÉÉS

Comté	Nombre de lotissements	Nombre de lots créés
Carleton	212	252
Charlotte	104	192
Gloucester	28	24
Kings	221	423
Madawaska	58	78
Northumberland	86	118
Queens	17	29
Restigouche	41	48
Saint John	43	53
Sunbury	24	30
Victoria	86	92
York	157	309
TOTAL	1077	1648

DIRECTION DE LA PLANIFICATION DES RESSOURCES EN EAU

Le rôle principal de la Direction de la planification des ressources en eau consiste à gérer les ressources de la province eu eau de surface et en eau souterraine pour le plus grand bien des Néo-Brunswickois. À la fin de l'année, le personnel de la direction se composait d'un directeur, de trois hydrogéologues, de cinq ingénieurs, de deux techniciens en météorologie, de cinq techniciens en travaux de génie, d'un agent des puits et de deux employés de soutien.

Le ministère a continué d'accorder une importance accrue à la planification de l'utilisation des terres et de l'eau; l'élaboration du programme de protection des bassins hydrographiques s'est poursuivie au cours de l'année. L'objectif du ministère est de coordonner les activités d'utilisation des terres et de l'eau au sein des bassins hydrographiques des approvisionnements en eau potable. Le personnel a donc travaillé en étroite collaboration avec la Direction de la planification de l'utilisation des terres, avec d'autres ministères du gouvernement, ainsi qu'avec diverses municipalités.

Évaluation des ressources en eau

Un certain nombre d'activités ont été effectuées dans le cadre du Programme de protection des bassins hydrographiques. Six études ont été commandées afin de préparer des documents pour la désignation des périmètres de protection. Ces rapports recommanderont des mesures de contrôle relatives à l'utilisation des terres et de l'eau afin de protéger la qualité de l'eau et d'assurer le respect des lignes directrices sur l'eau potable à l'avenir. Ces bassins hydrographiques desservent la cité de Bathurst, la ville de Sackville, et les villages de Eel River Crossing, Petit-Rocher, Saint-Jacques et Verret. Le personnel de la direction a également poursuivi la préparation d'un document de désignation des périmètres de protection pour le village de Saint-Quentin. Ce travail a entraîné beaucoup de consultation entre divers organismes gouvernementaux.

En tout, seize ouvrages de purification de l'eau ont été vérifiés par la direction en vue de la délivrance d'un certificat d'agrément, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau.

Les mesures du niveau et du débit de l'eau dans les stations du réseau hydrométrique du Nouveau-Brunswick servent de base à la gestion des ressources en eau de la province et constituent la base de données requise pour la planification et la mise en oeuvre de projets d'approvisionnement en eau à des fins domestiques et industrielles. Le réseau hydrométrique comptait 83 stations en 1988-1989. La direction exploitait également 23 stations de surveillance des eaux souterraines à des fins hydrométriques et de gestion ainsi que pour la collecte de données de base sur le niveau des eaux souterraines. Le "Relevé mensuel des conditions des ressources hydriques" a été publié et distribué aux divers organismes et aux divers groupes d'intérêts des ressources en eau.

Le Comité consultatif de planification et d'évaluation du réseau hydrométrique du Nouveau-Brunswick a été créé afin de recommander les améliorations annuelles qui pourraient être apportées au réseau de surveillance des eaux de surface pour profiter à un plus grand nombre d'utilisateurs. Dans le cadre du projet mixte fédéral-provincial de la glace fluviale de la rivière Restigouche, la glace fluviale a été observée, pour la deuxième année, pendant les périodes de gel, le milieu de l'hiver et les périodes de dégel.

La province participe comme membre agréé du Comité de direction du projet du modèle de la glace fluviale. Les services d'un consortium composé de quatre experts-conseils ont été retenus par le comité afin d'élaborer un modèle détaillé de la glace fluviale qui pourrait être utilisé pour simuler les phénomènes et problèmes des glaces. Le comité se composait de divers ministères du gouvernement provincial et fédéral, ainsi que des entreprises d'énergie électrique de l'ensemble du Canada et des États-Unis. Le ministère a appuyé le projet en fournissant un soutien et des données techniques relativement à la rivière Nashwaak en vue de l'élaboration et de l'essai du modèle.

Un projet mixte fédéral-provincial sur les changements climatiques a été entrepris. Ce projet a pour but d'identifier l'impact possible des changements climatiques sur diverses ressources en eau de la province.

Une étude régionale du faible débit des eaux de surface était en cours; elle devrait être terminée au début de l'an prochain. Grâce à cette étude, les personnes intéressées pourront prédire le faible débit d'une rivière même en l'absence de données.

Le centre météorologique de la division a continué d'offrir un service spécialisé de prévisions météorologiques dans la région du bassin du fleuve Saint-Jean qui vise à prévoir les inondations et le débit ainsi qu'à établir des bilans hydrographiques. Le centre a également fourni des prévisions, des avertissements et des avis spécialisés afin de soutenir les autres programmes au sein d'autres organismes provinciaux, tels que la surveillance météorologique en cas d'incendie de forêt, les prévisions de la charge d'énergie hydroélectrique, les prévisions de la qualité de l'air, le déneigement et l'entretien des routes et la coordination des mesures d'urgence.

Mise en valeur des ressources en eau

Quarante et une entreprises de forage et 97 foreurs de puits ont obtenu un permis les autorisant à exercer leur métier au Nouveau-Brunswick au cours de l'année. Au total, 2 212 rapports de forage ont été remis au ministère pendant l'année. Chaque puits foré doit faire l'objet d'un rapport de forage qui constitue ensuite le dossier permanent du propriétaire et de la province.

M. Joseph Saab de Saint-Jean est demeuré président du Comité consultatif pour le forage de puits. Cette année, le comité s'est penché principalement sur les dispositions de la Loi proposée sur l'assainissement de l'eau qui touchent l'industrie de forage des puits d'eau. Un mémoire a été présenté au Comité de l'Assemblée législative à ce sujet.

Une étude hydrochimique du niveau de base des sources d'eau des écoles du Nouveau-Brunswick a été effectuée afin de fournir aux chercheurs des données de base sur les changements de la composition chimique de l'eau souterraine. La section a continué de fournir de l'aide technique et un soutien limité aux efforts de développement des services d'eau municipaux. En tout, 15 agréments ont été accordés pour l'exploitation de sources d'approvisionnement en eau.

La section a surveillé le travail sur les lieux effectué par le Ground Water Studies Group de l'UNB dans la région de Fredericton en vue d'identifier clairement la source d'eau potable de Fredericton. Ce travail comprenait l'aménagement de cinq puits d'observation d'un grand diamètre et de 10 piézomètres d'un petit diamètre. Ce travail devrait constituer la base d'une série d'études hydrogéologiques de l'aquifère de Fredericton - la plus grande source d'eau souterraine de l'est du Canada.

Une aide technique a été fournie pour l'exploitation d'autres sources d'eau dans la province. Une étude de faisabilité par rapport à l'utilisation de la fracturation hydraulique à McLeod Hill a été entreprise afin d'améliorer le débit des puits domestiques. La croissance continue de l'industrie de l'aquaculture dans la province a accru le travail entrepris en vue de l'exploitation de sources d'eau pour l'élevage de poissons.

Le personnel de la section a également participé à la révision d'un certain nombre d'études d'impact sur l'environnement; il a aussi effectué plusieurs enquêtes sur la contamination au pétrole. La section a enquêté sur des infractions au Règlement sur les puits d'eau et des accusations ont été portées dans deux cas. Le personnel a aidé le public en répondant régulièrement aux demandes de renseignements sur les eaux souterraines. La direction a également participé à l'élaboration de programmes de cours de formation dans divers milieux scolaires, professionnels et de métiers.

Réglementation de la modification des cours d'eau

En vertu du Règlement sur la modification des cours d'eau, un permis est exigé pour la plupart des modifications de cours d'eau dans les limites de la province du Nouveau-Brunswick, qu'ils soient temporaires ou permanents.

Le ministère a reçu en tout 475 demandes de permis en 1988-1989, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente et de 68 % par rapport à il y a deux ans. Ces permis comprennent 11 permis multiples dont chacun a été accordé pour un certain nombre de modifications à un cours d'eau par un seul client.

Cette importante augmentation du nombre de permis au cours des deux dernières années révèle une sensibilisation accrue du public à ce programme. La répartition approximative des projets de modification des cours d'eau est présentée ci-dessous.

Réduction des dommages causés par les inondations

Le Programme de réduction des dommages causés par les inondations au Nouveau-Brunswick est administré en vertu de l'Accord général concernant la réduction des dommages causés par les inondations. Le 30 mars 1988, la date d'expiration de l'accord général a été prolongée jusqu'au 31 mars 2000. La date d'expiration de l'Accord en vue de prévoir les inondations et de l'Accord de cartographie des régions inondables a aussi été prolongée jusqu'au 31 mars 1992.

Le Centre de prévision des crues du fleuve Saint-Jean a entrepris ses activités quotidiennes le 14 mars 1988; elles se sont poursuivies jusqu'au 6 mai. Le centre a continuellement fourni des renseignements concernant les glaces et le débit des rivières au grand public, à l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et à d'autres organismes provinciaux et fédéraux. Bien qu'aucune inondation importante ne soit survenue pendant la crue nivale, le public a été tenu au courant des conditions des rivières chaque jour. La diffusion de cette information a été possible grâce à des messages téléphoniques enregistrés disponibles n'importe où dans la province et grâce aux étroites relations avec les médias assurées par les avertissements officiels, les annonces à la radio et à la télévision et les entrevues et les articles de journaux.

Dans le cadre de l'Accord de cartographie des régions inondables, les projets sur les rivières Nashwaak et Magaguadavic qui ont évalué les pertes possibles dues aux inondations le long des rives de ces rivières ont été achevés.

Une attention spéciale a été accordée à l'information du public concernant divers aspects du Programme de réduction des dommages causés par les inondations. Une brochure a été préparée sur la protection contre les inondations en vue de la sélection des meilleures méthodes possible de protection contre les inondations. Une carte indiquant l'emplacement des régions inondables de la province a été dressée et les brochures intitulées Centre de prévision des crues du fleuve Saint-Jean, Prévision des crues au Nouveau-Brunswick, et Système de prévision des crues éclair de la rivière Kennebecasis ont été mises au point au cours de l'année. La production d'une vidéo sur les inondations au Nouveau-Brunswick a aussi été entreprise. Elle sera terminée au début de l'an prochain.

DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Un des principaux objectifs de la Direction de la protection de l'environnement est de faire respecter une gamme variée de règlements établis en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement. La direction voit à la mise en application de

règlements sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air, les émissions des usines de pâtes et papiers, le stockage et la manutention des produits pétroliers et les installations de préparation de revêtements bitumineux.

La direction soutient aussi l'aménagement d'installations municipales d'aqueducs et de traitement des eaux usées dans toute la province. Elle assure également l'application de la Loi sur le contrôle des pesticides et la mise en oeuvre de programmes provinciaux de gestion des déchets solides et des déchets dangereux. La personnel de cette direction comprenait au cours de l'année : un directeur, cinq chefs de section, huit ingénieurs, neuf techniciens de travaux en génie, sept agents de l'environnement, deux agents d'administration, un surveillant des systèmes d'eau et cinq employés de soutien.

Qualité de l'air

La Section de la qualité de l'air est chargée de maintenir une qualité de l'air acceptable à l'aide de programmes de surveillance et de modélisation et par l'application de trois règlements établis en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement : le Règlement sur la qualité de l'air, le Règlement sur les émissions des fabriques de pâtes et papiers et le Règlement sur les installations de préparation de revêtements bitumineux. Des normes provinciales ont été établies pour les polluants atmosphériques les plus courants. Les autres polluants sont évalués cas par cas à l'aide du système d'agrément du ministère.

Dans le cadre de l'entente entre le Canada et le Nouveau-Brunswick concernant un programme de réduction des émissions de dioxyde de soufre de 1987, le Nouveau-Brunswick s'est joint aux autres provinces canadiennes de l'Est et s'est engagé à réduire, d'ici l'an 1994, ces émissions de 50 % par rapport au niveau de 1980. Le deuxième rapport d'Environnement Canada, dans le cadre de cette entente, a été présenté au mois de mars 1988. Le rapport présente les techniques de contrôle des émissions et les changements aux systèmes opérationnels qui permettront à la province de respecter son engagement. Les émissions d'anhydride sulfureux ont augmenté considérablement en 1988.

Les sources industrielles de dioxyde de soufre et d'autres polluants sont tenues de surveiller les émissions importantes provenant des cheminées, et de communiquer ces résultats annuellement au ministère. L'effet des polluants produits au niveau local et des polluants secondaires est mesuré par une combinaison de plusieurs systèmes de surveillance exploités par l'industrie et vérifiés par la province, ainsi que par d'autres systèmes de surveillance exploités par la province et surveillés par le gouvernement fédéral. Cette section prend des mesures à la suite des résultats des deux analyses d'émissions et des données sur la qualité de l'air afin d'élaborer de nouvelles directives ou de rendre les critères d'agrément plus rigoureux pour régler les situations posant des problèmes.

Les programmes de surveillance de la qualité de l'air administrés par l'industrie et vérifiés par le personnel de la section ont été poursuivis à Edmundston, Atholville, Dalhousie et Belledune. À l'aide d'un nouveau système exploité par Énergie N.-B., on a commencé à présenter des données à partir de la région du Grand Lac à la fin de 1988. Les niveaux de SO_2 provenant du moulin Fraser sur le site de l'école Cormier à Edmundston se sont grandement améliorés comparativement aux années précédentes.

Les postes de surveillance à Belledune ont souvent indiqué des excès d'émissions de SO_2 au cours de l'année, les valeurs maximales étant relativement élevées. À Belledune, le personnel a continué de travailler en collaboration avec la Brunswick Mining and Smelting afin d'étudier d'autres méthodes pour réduire les émissions. L'entreprise a effectué une étude de modélisation.

Le système de surveillance de la qualité de l'air exploité par la section à Saint-Jean a continué d'indiquer que les normes provinciales étaient respectées dans la région, grâce surtout à un meilleur contrôle des sources de pollution. La quantité d'ozone dans l'air dépassait toujours les normes fixées pendant l'été aux sites de surveillance urbains et ruraux. Ce polluant provient principalement du transport à grande distance des polluants à partir de l'ouest et du sud-ouest de la province. Les concentrations de sulfate dans l'air ont été étudiées aux huit postes de la région de Saint-Jean. On visait à déterminer si les sources locales d'émissions sont les principales causes des dépôts secs de ce polluant acide.

Depuis 1984, on tente de déterminer si les émissions de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote provenant de l'industrie locale contribuent de façon significative aux dépôts acides dans le bassin hydrographique de Musquash. Une entente a été conclue avec Énergie N.-B. en 1987 en vue d'élaborer une étude plus approfondie de surveillance et de modélisation conjointe afin d'examiner ces liens davantage. Ce programme aidera les deux parties à déterminer si des contrôles supplémentaires s'imposent pour les sources de ces polluants. L'exploitation du système de surveillance élargi a commencé au mois de mai 1988.

Trente et un certificats d'agrément de la qualité de l'air ont été délivrés au cours de l'année 1988-1989. La section a reçu des rapports sur les émissions des cheminées de quelque 20 sources provinciales. Les émissions supérieures aux quantités réglementaires ou approuvées étaient pour la plupart mineures et des programmes visant à réduire ces émissions ont été mis sur pied en collaboration avec les propriétaires.

Déchets industriels

Du point de vue de la réglementation, la Section des déchets industriels est surtout chargée de l'application du Règlement sur la qualité de l'eau établi en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement. Au cours de l'année écoulée,

26 certificats d'agrément ont été délivrés en vertu de ce règlement. Ces certificats d'agrément établissent généralement les normes pour les effluents permis et les critères d'exploitation pour la production proprement dite, ainsi que pour tout le matériel de réduction de la pollution de l'eau incorporé à l'usine.

Les certificats d'agrément établissent également les critères de surveillance que doit respecter une entreprise lorsqu'elle fournit des données au ministère sur ses effluents liquides. Les certificats d'agrément pour les installations actuelles, plutôt que pour de nouvelles opérations, peuvent comprendre l'établissement de délais de respect des normes qui fixent des échéanciers pour l'aménagement des améliorations jugées nécessaires par le ministère.

En 1988-1989, la section a également étudié plus de 265 demandes dans le cadre du Programme d'aide de l'APECA afin de déterminer si les projets respectaient les normes sur l'environnement. Une analyse semblable a été effectuée au cours de l'année pour les demandes en vertu du Programme d'aide financière à la petite industrie relevant du ministère du Commerce et de la Technologie, plus de 52 demandes du genre ayant été analysées.

Le Règlement sur la qualité de l'eau oblige les entreprises touchées à soumettre mensuellement à la section des données de surveillance concernant leurs effluents. Ces données sont ensuite comparées avec celles recueillies par le ministère sur le même emplacement et utilisées afin de déterminer s'il faut apporter des modifications au système pour répondre aux normes prescrites par le règlement.

On compte 11 usines de pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick. Selon la nature du procédé de fabrication utilisé et l'emplacement de l'usine, les systèmes actuels de réduction de la pollution de l'eau peuvent utiliser des contrôles à l'intérieur ou à l'extérieur de l'usine, comme les épurateurs, pour la réduction des matières en suspension, ainsi que des installations d'épuration des effluents pour la réduction de la matière organique. Ces 11 usines de pâtes et papiers produisent environ 120 millions de gallons d'eaux usées combinées par jour pour fabriquer 6 000 tonnes de produit par jour.

D'après les données mensuelles fournies par les 11 usines en 1988, sur les huit ayant des limites de la demande biochimique d'oxygène (D.B.O.), six respectaient ces limites. La Consolidated Bathurst et la Lake Utopia Paper, qui ne respectaient pas les limites de D.B.O., ont adopté de gros systèmes d'épuration à la fin de l'année. Ces systèmes devraient assurer le respect des normes, parce que les bactéries d'épuration qu'ils utilisent se multiplieront au cours de la prochaine année.

En ce qui a trait aux cinq usines qui ne respectaient pas les normes pour les matières en suspension en 1988 (chiffres moyens annuels), la NBIP Forest Products les a respectées sur une base régulière au cours de la dernière année et demie. La Atholville Pulp, Miramichi Pulp and Paper (Repap) Kraft Division, et la Irving Pulp and

Paper ont entrepris des projets en vue de respecter les normes d'ici la fin de 1989. La Rothesay Paper Limited a mis sur pied un programme de réduction des matières solides; une évaluation plus approfondie des problèmes locaux devra ensuite être menée à l'usine.

Des projets d'expansion ont été entrepris à la Irving Tissue Limited, la Saint John Pulp and Paper et la Paper (Repap) à Newcastle en 1988. La Miramichi Pulp and Paper a été obligée de tenir des séances d'information publique au début de 1989 et d'évaluer l'impact de ses effluents sur la rivière Miramichi; elle a obtenu des réactions d'un comité d'information communautaire.

Cette méthode a favorisé un niveau de communication beaucoup plus élevé entre l'industrie et ses voisins, communication qui devrait se poursuivre étant donné que l'entreprise favorise une évaluation communautaire de deux ans de la qualité de l'environnement de la rivière Miramichi. L'entreprise est également propriétaire de l'usine de pâte de bois mécanique à Nelson-Miramichi et elle a entrepris l'aménagement d'un système d'épuration qui rendra ses effluents non toxiques pour les poissons d'ici la fin de 1990. Il s'agira de la première usine de pâte de bois mécanique de la province disposant d'un système d'épuration à ce niveau.

Une nouvelle approche à l'évaluation biologique entreprise par le ministère en 1988 obligera à l'avenir les usines à effectuer ces études d'évaluation des eaux près de leurs conduites d'évacuation. Cette industrie, comme de nombreux importants secteurs industriels, est davantage sensibilisée à ses responsabilités environnementales. D'autres améliorations devraient être apportées au cours des prochaines années dans le domaine de la toxicité du poisson et les matières organiques chlorées des effluents.

Le site de conservation du bois de 60 acres de la Domtar Inc à Newcastle était également une zone problème en 1988-1989. Du sol hautement contaminé a été extrait et sécuritairement entreposé sur les lieux pour être décontaminé davantage; un système d'épuration des eaux d'égout amélioré a été approuvé et entrepris, et des échantillons ont été prélevés toutes les deux semaines dans les puits à l'extérieur des lieux.

Un comité composé de représentants de la communauté, du gouvernement et des entreprises a été formé afin de surveiller le travail d'un expert-conseil chargé de recommander les niveaux sécuritaires de nettoyage à l'emplacement de Domtar. Ces travaux devraient être achevés en septembre 1989, ainsi que les travaux de nettoyage continu sur les lieux.

Au mois de décembre 1988, un calendrier de nettoyage de la Domtar a été approuvé; ainsi le sol contaminé sur les lieux serait isolé d'ici trois ans et décontaminé d'ici cinq ou six ans. L'épuration de l'eau sur les lieux pourrait se poursuivre pendant dix ans ou plus.

Substances toxiques

La section a pour mandat de réglementer l'emploi des pesticides au Nouveau-Brunswick, conformément à la Loi sur le contrôle des pesticides. Elle encourage aussi l'utilisation et l'entreposage sécuritaires des pesticides.

En 1988, le Ministre a accordé 91 permis pour l'arrosage aérien et l'application commerciale de pesticides dans les secteurs sylvicoles, agricoles, industriels, des structures, de la recherche et de l'entretien des gazons. Le personnel de la section a consacré plus de 800 heures à la surveillance de ces opérations afin de s'assurer qu'elles respectent les conditions des permis accordés.

Environ 21 % de ce temps a été consacré au secteur sylvicole, en particulier au programme d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et à celui des herbicides sur les conifères. Onze pour cent de ce temps a été affecté au secteur agricole, plus précisément à la surveillance de l'application aérienne des pesticides agricoles et neuf pour cent à la surveillance des travaux d'aménagement paysagers commerciaux.

Le numéro sans frais (1-800-561-4036) du ministère a fonctionné vingt-quatre heures par jour, du mois de mai jusqu'à la fin de septembre. Ce service permet à la population de signaler les incidents liés aux pesticides et de formuler des plaintes. En tout, le personnel de la section a enquêté sur 32 plaintes.

La section a continué en 1988-1989 de surveiller la présence de pesticides agricoles dans les eaux souterraines, provenant principalement des puits privés de la région de production de pommes de terres du Nouveau-Brunswick. Outre l'aldicarbe, des échantillons ont été prélevés pour trois autres pesticides agricoles, soit le chlorothalonil, le disulfoton et le phorate.

Le personnel de la section a offert des services de soutien à la Commission consultative des pesticides qui a tenu 2 réunions ordinaires, 1 rencontre publique et de nombreuses séances spéciales avec des groupe touchés et des associations utilisatrices. La Commission a délivré, après l'examen des demandes, 55 permis de vendeur, 48 permis d'exploitant et 293 permis d'utilisateur. Elle a étudié 91 demandes de permis et a préparé le rapport de 1988 sur l'emploi des pesticides, de même que le rapport de 1988 du Comité de surveillance écologique des opérations des contrôles des insectes des forêts.

Gestion du stockage des produits pétroliers

Cette section régit les systèmes de stockage des produits pétroliers et s'assure que leur aménagement et fonctionnement respectent le Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers. Afin de remplir son mandat, la section exige que toute personne désireuse d'aménager ou de bâtir une nouvelle installation de

stockage des produits pétroliers d'une capacité combinée de 2 000 litres ou plus présente une demande d'agrément.

La méthode d'agrément comporte deux phases : 1) une phase d'évaluation de l'emplacement qui évalue les effets nuisibles sur l'environnement, de l'aménagement d'une installation de stockage des produits pétroliers dans un emplacement particulier, et 2) un agrément écologique qui indique que le ministère a étudié et approuvé les plans de l'installation.

La section des inspections du ministère inspecte les installations pendant la construction. Pour s'assurer que les normes de construction respectent les critères établis par le ministère, seuls les installateurs titulaires d'une licence peuvent installer ou enlever des installations de stockage des produits pétroliers.

L'enlèvement des réservoirs de stockage des produits pétroliers souterrains en acier qui ne sont pas munis d'une protection cathodique est un élément essentiel du programme visant à réduire les effets nuisibles sur l'environnement des déversements de produits pétroliers. Jusqu'ici, plus de 1 100 réservoirs ont été enlevés.

La section oblige les propriétaires de chaque installation de stockage des produits pétroliers d'une capacité combinée de 2 000 litres ou plus à obtenir une licence. Des formules de demande de licence ont été envoyées aux propriétaires de chaque installation désignée comme point de vente d'essence au détail; établissement gouvernemental et institution; installation commerciale industrielle de régions boisées; installation de produits pétroliers en vrac, et marinas.

Les statistiques suivantes résument les activités de la section au cours de l'année financière 1988-1989.

GESTION DU STOCKAGE DES PRODUITS PÉTROLIERS
RÉSUMÉ DE 1988-1989

Enregistrement

-	Nombre total d'emplacements	3 642
-	Nombre d'emplacements abandonnés	163
-	Nombre d'emplacements temporairement non actifs	52
-	Nombre d'emplacements fermés	182

Ingénierie

-	Nombre total de demandes d'agrément	753
-	Nombre de certificats d'agrément de la catégorie "A"	289

-	Nombre de certificats d'agrément de la catégorie "B"	392
-	Nombre de certificats d'agrément de réservoirs de stockage hors-sol	72
-	Nombre de réservoirs enlevés	1 100

Délivrance de licences pour des installations de stockage

Nombre total de demandes de licences	2 484
Nombre total de licences délivrées	1 242

Enregistrement des installateurs

Nombre total d'entreprises enregistrées	61
Nombre total d'installateurs titulaires	127

Droits perçus

Droits perçus pour les licences d'installations, les certificats d'agrément de construction et les licences d'installateurs

91 904,75 $

Section du génie sanitaire

La Section du génie sanitaire est chargée d'administrer un certain nombre de programmes relatifs à la collecte et au traitement des eaux d'égout, aux réseaux publics d'approvisionnement en eau et à la gestion des déchets solides et dangereux.

La section fournit une aide financière aux localités en vue de la mise en place d'installations de collecte et d'épuration des eaux d'égout dans le cadre de trois programmes de financement distincts. Au total, on a accordé la somme de 7 165 000 $ en subventions pour la lutte contre la pollution de l'eau, 9 000 000 $ en subventions aux municipalités pour les systèmes d'égout, et 715 000 $ en subventions spéciales pour les redevances d'usage. Le personnel a aussi collaboré étroitement avec les municipalités et leurs experts-conseils à la conception et à la construction de ces installations.

Quatre-vingt-deux certificats d'agrément ont été délivrés en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement pour la mise en oeuvre de projets d'eau et d'égout d'une valeur estimative de 18 000 000 $. Les projets importants achevés au cours de l'année comprennent entre autres :

Baker Brook	Réservoir d'eau
Douglastown	Réservoir d'eau
Fredericton	Services d'eau et d'égout sanitaire
Grand Moncton	Importante station de relèvement
Commission d'égout de St. Stephen	Réservoir d'eau
Saint-Hilaire	Installations d'eau et d'épuration des eaux d'égout

Les travaux ont été amorcés en vue d'une nouvelle série de lignes directrices pour la conception et l'aménagement de systèmes d'approvisionnement public en eau. Un comité composé de représentants des municipalités, de sociétés d'experts-conseils et du ministère prépare des lignes directrices provisoires qui devraient être achevées d'ici le milieu de 1990.

En 1988-1989, un programme de surveillance général a été entrepris afin d'évaluer le respect des normes provinciales par les usines d'épuration des eaux usées. Seize des 22 usines municipales de boues activées et tous les 86 étangs de décantation ont été évalués. Un certain nombre de petits systèmes privés desservant les établissements et les habitations ont aussi été vérifiés.

Six cours de formation et une séance d'examens d'accréditation ont été dispensés aux particuliers qui exploitent des systèmes de collecte et d'épuration des eaux d'égout et des systèmes d'épuration et de distribution d'eau. Un cours en français portant sur les systèmes d'eau a été offert deux fois (Edmundston et Moncton); ce cours a été un succès dans les deux localités. Quatre-vingt-trois personnes ont suivi ces cours.

Un programme d'accréditation volontaire des préposés aux installations d'eau et d'eaux usées a été mis sur pied pendant l'année. La première séance d'examens était prévue pour le mois de juin 1989 et un examen d'épuration des eaux usées catégorie I sera administré. Les candidats qui réussissent à l'examen recevront un certificat de la catégorie I.

Gestion des déchets solides

Le personnel du groupe de gestion des déchets solides de la Section du génie sanitaire a continué d'aider les comités et commissions provisoires de gestion des déchets solides dans l'ensemble de la province par la mise en oeuvre et l'exploitation de leurs systèmes de gestion des déchets solides régionaux. À l'automne, la Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur a terminé l'étude d'impact sur l'environnement de son lieu d'enfouissement sanitaire proposé à Red Pine Station et elle a été autorisée par le Cabinet à amorcer les travaux de construction. L'installation se chiffrant à 3,6 millions de dollars a été conçue conformément aux lignes directrices du ministère qui portent sur les contrôles environnementaux de pointe dans tous les

aspects de la construction et de l'exploitation. La construction devrait être terminée à l'automne de 1989.

Le personnel a également travaillé étroitement avec les six comités provisoires chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies en matière de déchets solides pour leurs régions. Des comités sont actuellement en place dans le comté de Kings ainsi que dans les régions de Westmorland-Albert, Kent, Northumberland, Restigouche et la Péninsule acadienne. Le personnel a également participé à la résolution de problèmes de gestion des déchets dans les plus petites régions à l'extérieur des limites des comités établis.

Afin de régler les problèmes liés à l'élimination des quantités croissantes de sol contaminé au pétrole, la section a coordonné les essais d'un incinérateur mobile d'asphalte afin de déterminer les possibilités de l'utiliser comme méthode de décontamination du sol. Même si les résultats des échantillons de sol prélevés étaient favorables, les analyses de la qualité de l'air révélaient la nécessité d'effectuer des modifications et d'autres essais avant que le traitement du sol puisse être amorcé.

Le personnel a continué de promouvoir activement l'amélioration des activités de gestion des déchets solides dans l'ensemble de la province. Il a collaboré avec les municipalités afin d'améliorer les activités sur les lieux d'élimination actuels jusqu'à la mise en oeuvre d'installations régionales des déchets solides. Des lignes directrices pour l'élimination des déchets de poisson ont été présentées; elles préconisent la réutilisation de déchets de poisson pour l'ensilage, la farine de poisson et le compostage, l'épandage des boues sur le sol étant une méthode de dernier recours.

La plupart des lieux d'élimination des déchets municipaux et du ministère du Transport ont été vérifiés afin d'assurer le respect des normes provinciales; beaucoup de progrès ont été réalisés en vue de l'amélioration de ces lieux.

Au mois de janvier, une personne a été ajoutée au personnel de la section afin d'accorder une importance accrue à la réduction des déchets, au recyclage et au compostage dans le cadre du Programme de gestion des déchets solides de la province. Les initiatives à entreprendre comprennent entre autres l'élaboration d'une stratégie de recyclage pour la province. Les possibilités de recycler d'autres matières telles que les déchets industriels, les boues résiduaires, l'huile usagée et les autres flux des déchets seront également étudiées et des programmes convenables seront établis. La réduction des déchets à l'aide de programmes visant à minimiser l'emballage sera également mise en oeuvre.

Des démarches ont été entreprises afin de coordonner le programme de recyclage du papier utilisé dans les bureaux du gouvernement provincial. En outre, le personnel a aidé Fredericton à élaborer et à promouvoir son programme de recyclage en bordure des rues. Le personnel a aussi fourni de l'information générale et une aide aux régions et municipalités pour la mise en place de programmes de recyclage.

Gestion des déchets dangereux

Les activités dans le domaine de la gestion des déchets dangereux ont encore été axées sur les biphényls polychlorés BPC. Plus de 250 000 litres d'huile minérale contaminée par de faibles niveaux de BPC ont été décontaminés. Trente et un lieux d'entreposage des BPC ont été inspectés et un projet de normes provinciales d'entreposage des BPC a été élaboré. Trois charges de déchets de BPC ont été envoyées à l'extérieur de la province pour être éliminées. Ces charges représentent cent cinquante et une (151) tonnes métriques de déchets.

Le système de dépistage pour surveiller le mouvement des déchets dangereux a été élargi et des numéros d'identité ont été attribués à un certain nombre de nouveaux producteurs. Les données compilées révèlent qu'un total de 47 charges représentant 961,4 tonnes métriques de déchets dangereux ont été envoyées à l'extérieur de la province pour fins de recyclage ou d'élimination.

Le travail s'est poursuivi dans le domaine des déchets biomédicaux en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services communautaires. Le groupe de travail interministériel a tenu plusieurs rencontres au cours de l'année; il espère pouvoir mettre des lignes directrices détaillées au point dans ce domaine en 1989.